BRUXELLES EN MOUVEMENTS

Bimestriel,
Paraît 6 fois par an
Bureau de dépôt:
Bruxelles X
P 302402

bpost
PB-PP | B-01148
BELGIE(N) - BELGIQUE

PÉRIODIQUE ÉDITÉ PAR
INTER-ENVIRONNEMENT-BRUXELLES,
FÉDÉRATION DE COMITÉS DE QUARTIER
ET GROUPES D'HABITANT·ES

N°330 – MAI/JUIN 2024

SPORT

INTRODUCTION

Paraissant aux portes d'un été qui sera marqué par plusieurs méga-événements sportifs, ce numéro ausculte quelques effets des JO de Paris sur la ville et ses habitant·es. Plus fondamentalement, il interroge, au fil de ses pages, des problématiques quotidiennes bruxelloises. Quel accès au sport, pour qui et où ? Et de quelles infrastructures Bruxelles a-t-elle besoin?

Inter-Environnement Bruxelles

ABONNEZ-VOUS !

LE BEM, C'EST PAS UN CADEAU...

Certain·es d'entre vous reçoivent le BEM gratuitement par voie postale. Malheureusement, suite aux changements tarifaires de bpost pour la distribution des périodiques, nous allons devoir réduire drastiquement le nombre de ces envois gratuits. Ainsi, si vous voulez être certain·e de continuer à recevoir le BEM dans votre boîte aux lettres, abonnez-vous !
Votre abonnement constituera également un soutien précieux aux activités d'IEB et à la parution de notre journal qui, tous les deux mois, vous propose une information située, des dossiers fouillés sur l'actualité bruxelloise en urbanisme et environnement et une lecture sociale de la ville.
https://civicrm.ieb.be/abonnez-vous/

SOMMAIRE DU NUMÉRO

Introduction ..... p. 2
Grand écart sur le terrain ..... p. 3-5
Le foot féminin : évolution d'une pratique sportive, genre et autres rapports sociaux ..... p. 6-8
Balle au Bempt : que gagnerait-on à y construire un stade ? ..... p. 9-11
Carte des saccages des JOP 2024 ..... p. 12-13
Et moi je veux nager ! Eh bien, ça ne va pas être facile... ..... p.14-16
JO de Paris : le grand nettoyage social p.17-19
Paris 2024 : une ville face à la violence olympique p.20-22
Pour aller plus loin p.23
Édito : *Le Métro 3 est mort, vive le Prémétro+* p.24

Article d'ouverture, *Grand écart sur le terrain*, interroge les pratiques sportives et la manière dont elles habitent et dessinent l'espace public, à travers le prisme du genre. Le constat d'un règne masculin historique et persistant est malheureusement sans appel. Partant de ce constat *in vivo*, nous invitons à le dépasser, d'abord en écoutant les premières concernées, les usagères, étape incontournable pour dessiner un espace public véritablement inclusif.

Dans la continuité de cette interrogation délibérément genrée, nous nous questionnons sur le football féminin, son histoire, son développement croissant et les obstacles à celui-ci. Quels rapports de force et quels pouvoirs imbriqués sont à l'oeuvre ?

Toujours sur la balle, nous ne pouvions faire l'impasse sur LA *success story* bruxelloise, celle de la Royale Union saint-gilloise, aux capitaux internationaux derrière celle-ci, et aux rêves de grandeur et de grand stade de ses investisseurs. Ces derniers, épaulés par les pouvoirs régionaux bruxellois, ont jeté leur dévolu sur le Bempt mais la privatisation d'un terrain public de plus n'est pas sans soulever des résistances ni sans poser des questions. Comme souvent, nos édiles semblent empressé·es à couper court au débat public, pourtant indispensable lorsqu'il s'agit de déterminer ce qu'il adviendra d'un bien commun.

C'est aussi de biens communs, publics, et d'accès à ceux-ci, dont il est question dans *Et moi je veux nager ! Eh bien, ça ne va pas être facile...* Et pour cause, la dernière piscine publique bruxelloise a été construite il y a 36 ans, alors que la population, elle, a depuis crû de manière considérable. Et si l'offre privée est désormais importante, au point de dépasser l'offre publique, cela ne garantit en rien l'accès aux «joies de l'eau», surtout aux classes populaires. Bien au contraire.

Quittant Bruxelles, nous filons à Paris. 350 bornes, 1h19 de train à grande vitesse et les Jeux olympiques au coeur de l'été. Les deux derniers articles de ce numéro – dont une interview de la journaliste Jade Lindgaard au sujet de son enquête de terrain de six ans en Seine-Saint-Denis –, analysent les effets délétères de la machine olympique, événement emblématique du capitalisme festif.

Entre bétonisation, gentrification, délogement et destruction du tissu urbain existant, hyper-surveillance et lois d'exception, ces Jeux laisseront indéniablement leur marque, tout comme cela a été le cas dans les villes-hôtes qui ont précédé Paname dans l'organisation de tels méga-événements. Ici non plus, malgré l'ampleur des enjeux, aucun débat public digne de ce nom n'a eu lieu. Cette absence de débat constitue décidément une constante dans l'aménagement urbain néolibéral. Mais nous ne sommes pas les seul·es à poser ce constat et à être déterminé·es à faire vivre la démocratie urbaine, à l'encontre des pouvoirs publics s'il le faut.

En effet, ces deux derniers textes s'accompagnent d'une *Carte des saccages des JOP 2024* que vous trouverez en double page centrale de ce numéro. Celle-ci, concoctée par des militant·es parisiens·nes, nous offre une vue d'ensemble sur cette fête qui est déjà finie avant d'avoir commencé. Du moins pour bon nombre d'habitant·es. ●

GRAND ÉCART SUR LE TERRAIN

Le sport et l'espace public sont deux domaines où le masculin règne en maître, et ce, de manière historique. Lorsqu'on se demande s'il y a une répartition genrée de la pratique du sport dans l'espace public, la réponse semble évidente.

Maud Marsin, Inter-Environnement Bruxelles

Afin de dépasser les constats et les ressentis, il est nécessaire d'essayer de comprendre les différents phénomènes qui régissent cet état de fait. Pour le transcender, c'est une autre manière de penser le rapport au sport, aux genres, au corps (des femmes*, c'est-à-dire toute personne s'identifiant comme telle et, par extension, les minorités de genre), à la production urbaine qui reste à mettre en place.

UN TERRITOIRE À L'IMAGE DE L'HOMME

Avant d'aborder l'usage spécifique de l'espace public par les femmes* pour y pratiquer des activités sportives, il est nécessaire de poser quelques jalons.

L'espace public urbain a un statut qui garantit théoriquement son accès à toutes et tous. Il n'en reste pas moins un espace de frottement où des modes d'organisation des relations sociales se jouent. Les rapports de domination entre les genres en font partie. Traditionnellement et de manière très binaire, l'espace public est considéré comme masculin, à l'inverse de l'espace privé qui serait féminin. Les femmes* peuvent y être rappelées ou associées à leur identité de genre et à une forme de vulnérabilité. Ces rapports font l'objet d'un nombre important d'études et de travaux qui visent notamment à démêler l'influence de la construction de l'espace sur son occupation et ses usages [1]. On y découvre notamment que les hommes sont surreprésentés dans les métiers et aux postes clefs de l'aménagement urbain. Une conception de la ville souvent qualifiée de « par et pour les hommes » de laquelle résulte une invisibilisation des autres personnes, donc certaines sont contraintes de pratiquer la ville en développant des stratégies d'adaptation. Un second facteur qui contribue au partage déséquilibré de l'espace est le processus de socialisation différenciée selon le genre avec une propension plus large de jeunes filles habituées, voire incitées à un usage limité de l'espace public.

« *Les femmes se sentent plus en insécurité dans l'espace public que les hommes, et elles y limitent et adaptent leurs comportements de multiples manières notamment en étant moins mobiles que les hommes* », nous apprennent Marie Gilow et Pierre Lannoy dans L'anxiété urbaine et ses espaces [2]. C'est sur cette première base inégale que s'insère la pratique d'activités physiques dans l'espace public.

> Une conception de la ville « par et pour les hommes ».

SPORT POUR TOUS ?

À Bruxelles, il existe de nombreuses infrastructures sportives dans l'espace public. Elles se déclinent sous forme d'appareils de fitness en libre service, de terrains (multisports ou spécialisés), de pistes cyclables et de jogging… D'autres lieux sont appropriés par la population pour courir, danser, skater, patiner. Malgré la multiplicité des pratiques, ces lieux demeurent globalement perçus comme masculins. La pratique sportive elle-même est depuis toujours régie par les hommes. Le sport moderne émerge avec l'industrialisation, au XIXe siècle, dans les villes d'Angleterre puis du reste de l'Europe. C'est le contexte urbain avec sa centralité, sa population densifiée par l'exode rural qui peu à peu acquiert de haute lutte un peu de « temps libre » qui en permet l'apparition. Ballons, balles, battes, courses et poings, peu à peu, les jeux s'institutionnalisent, se dotent de règles précises et arbitrées. Les performances sont mesurées, chronométrées et les parties sont regardées par des spectateurices. Le sport se professionnalise, s'uniformise et peut être pratiqué de la même manière à différents endroits du monde.

Le sport est également encouragé par l'État en ce qu'il permet de disposer d'une population masculine « physiquement éduquée » et apte au combat si besoin est. Le sport a en outre la réputation de canaliser les mœurs (des jeunes hommes principalement).

À cette époque, en dehors des pratiques individuelles, l'éducation physique féminine existe, mais se cantonne souvent à la gymnastique.

Au tournant du siècle, les femmes participent pour la première fois aux Jeux olympiques sous l'œil réprobateur du fondateur du Comité international olympique, Pierre de Coubertin : « *Aux Jeux olympiques, leur rôle devrait être surtout, comme aux anciens tournois, de couronner les vainqueurs* [3]. »

Les pratiques féminines s'intensifient et se diversifient néanmoins. De nombreux records sont marqués, puis battus, le sport féminin s'inscrivant dans la même logique compétitive que le sport masculin.

L'évolution de la place laissée et prise par les femmes dans le domaine n'est pas linéaire et dépend notamment des injonctions sociétales concernant la manière dont une femme doit mener sa vie et montrer son corps. Trop viriles, trop fragiles, trop nues ou pas assez, la femme dans le sport est toujours objet de jugement. Le sport demeure naturalisant, il trie les genres dans des compétitions distinctes, « *il confirme la supériorité physique des hommes, fonde cette supériorité sur la nature biologique des hommes et des femmes, modélise le masculin sur les valeurs viriles* [4] ». En effet, il reste le bastion d'une construction de la masculinité hégémonique, d'une binarité éculée et de nombreuses discriminations (sexisme, homophobie, transphobie, racisme…). ➡

> Trop viriles, trop fragiles, trop nues ou pas assez, la femme dans le sport est toujours objet de jugement.

SOUS LES PROJECTEURS

Les statistiques de genre dans le sport sont un indicateur édifiant du chemin qu'il reste à parcourir pour atteindre une forme d'égalité. La représentation médiatique en est révélatrice avec une moyenne mondiale de 4 % [5] des programmes consacrés au sport féminin dans l'audiovisuel. En 2023, sur la RTBF, qui dispose pourtant d'une politique volontaire en la matière, un quart seulement des événements sportifs diffusés mettaient en avant des athlètes féminines. Ce manque de visibilité a des conséquences. Les sponsors sont moins intéressés, les spectateurices moins attiré·es. Ce qui entraîne une limitation des revenus et de la professionnalisation des pratiques. Il existe dans le sport des écarts salariaux homme-femme bien mieux tolérés que dans le reste du monde professionnel.

Ces écarts engendrent une précarité financière et de statut qui touche de nombreuses sportives contraintes de composer avec des défraiements en prime, frais de transport et autres rentrées d'argent imprévisibles.

La représentation a pourtant un rôle d'encouragement à jouer dans les imaginaires féminins, notamment auprès des minorités. Dans une recherche effectuée sur les femmes et le cyclisme urbain à Molenbeek, Juliana Betancur Arenas mentionne que «*le fait d'avoir des exemples de femmes cyclistes, en particulier de la même culture, devient une source d'inspiration et de motivation pour certaines d'entre elles* [6]».

DES AMATEURS, MOINS D'AMATRICES

En Belgique, et plus largement en Europe, le milieu du sport amateur est organisé en fédérations, clubs, associations. Les statistiques de fréquentation révèlent que le sport est pratiqué de manière inégale selon le genre des individus.

La première explication à ce déséquilibre est une question de temps. Pratiquer une activité sportive implique d'y consacrer du temps «libre». Or, dans notre pays par exemple, les hommes disposent en moyenne de 44 minutes quotidiennes de temps libre de plus que les femmes* en semaine et 1h10 le week-end [7]. Différentes études montrent que c'est principalement la charge familiale incombant aux femmes* qui les pousse à réduire ou abandonner leur pratique sportive.

Dans le sport amateur aussi, les femmes sont peu représentées aux échelons décisionnaires. En Fédération Wallonie-Bruxelles, à peine 12 % des fédérations sportives sont dirigées par des femmes. Ces organismes, tout comme les infrastructures sportives dans l'espace public, sont subsidiés par de l'argent public et profitent pourtant majoritairement aux hommes. Néanmoins, le nombre de femmes* qui pratiquent une activité physique s'accroît chaque année et toutes les disciplines se sont ouvertes à leur présence. En outre, l'adolescence semble être une période charnière d'abandon progressif du sport par les filles ou de repli dans des sports dits féminins. La mixité, l'accroissement de la compétitivité et le coût sont des facteurs qui expliquent ce décrochage [8].

En dehors des cadres institutionnalisés, le sport pratiqué librement dans l'espace public a ses propres particularités.

SUR LE TERRAIN

Intéressons-nous à une étude menée sur des teenagers anglaises qui identifie les barrières (ressenties, observées) à leur pratique du sport dans les parcs [9]. Les jeunes interrogées y évoquent une dominante masculine qui créé un sentiment d'imposture et une peur d'être observée. La pratique du sport est perçue comme accroissant la visibilité et le sentiment de vulnérabilité. Elles citent également les mises en garde des proches contre les agressions ou le harcèlement, les stéréotypes de genre qui pèsent, le manque de sécurité émotionnelle et physique. D'un point de vue plus matériel, les parcs manqueraient d'équipements qui leur sont adressés, d'infrastructures (toilettes, vestiaires) et de lieux de pratiques/activités en non-mixité. L'état et l'entretien des lieux joue aussi dans la perception de sécurité. Du côté des incitants, on dégage la participation à des activités de groupe qui permettent la découverte des espaces et de leurs fonctionnalités pour travailler le sentiment de légitimité, de capacité. Il est aussi motivant pour elles de voir davantage de femmes* pratiquer du sport dans ces espaces.

> Les hommes disposent en moyenne de 44 minutes quotidiennes de temps libre de plus que les femmes* en semaine et 1h10 le week-end.

> La co-construction avec des groupes féminins locaux permet d'aboutir à un aménagement adapté à toustes, en valorisant l'expertise de terrain.

Ce qui est également exprimé, c'est la volonté de participer à la conception des lieux, de les transformer en espaces qui rencontrent leurs besoins, et plus largement, ceux de la communauté.

À Bruxelles, l'asbl JES (Jongeren Maken de Stad) travaille sur le terrain et constate que les femmes* expriment un besoin de pratiquer à l'abri des regards indiscrets, dans des endroits calmes et intimistes. Dans le même temps, les espaces ouverts et les lieux fréquentés sont vécus comme plus sécurisants. Bien entendu, il est impossible que tous les espaces correspondent à tous les usages, mais les différents besoins doivent pouvoir trouver un lieu accueillant pour s'implanter. Or, le problème tient peut-être aussi à la rareté de ces espaces et la concurrence des usages qu'elle fait émerger.

En 2020, on pouvait lire dans le bilan de la Task Force Equipment menée par Perspective. brussels : «*Il y a soit un manque d'équipements dans certaines zones (les petits terrains extérieurs et les grands terrains de jeux devraient être développés dans quasiment l'ensemble des quartiers du centre et de la première couronne et les salles de pratiques collectives au nord-est et à l'ouest de la Région), soit un manque de variété dans ces équipements et souvent les équipements présents sont inadaptés à certains publics spécifiques: femmes, personnes âgées, personnes handicapées* [10].»

L'aménagement est un facteur qui peut favoriser la pratique d'activités physiques de toustes dans l'espace public mais il ne s'agit pas d'attendre des femmes* qu'elles occupent l'espace public de la même manière que les hommes. La priorité est issue des revendications d'associations qui travaillent sur le genre et l'espace public (Garance, L'architecture qui dégenre...) : une construction des espaces avec les usagèr·es. La co-construction avec des groupes féminins locaux permet d'aboutir à un aménagement adapté à toustes, en valorisant l'expertise de terrain.

PRENDRE SES JAMBES À SON COU

Certains sports peuvent se pratiquer sans infrastructures spécifiques, dans des lieux partagés avec d'autres usages. C'est le cas de deux sports de déplacement prisés des femmes : la course à pied et le vélo.

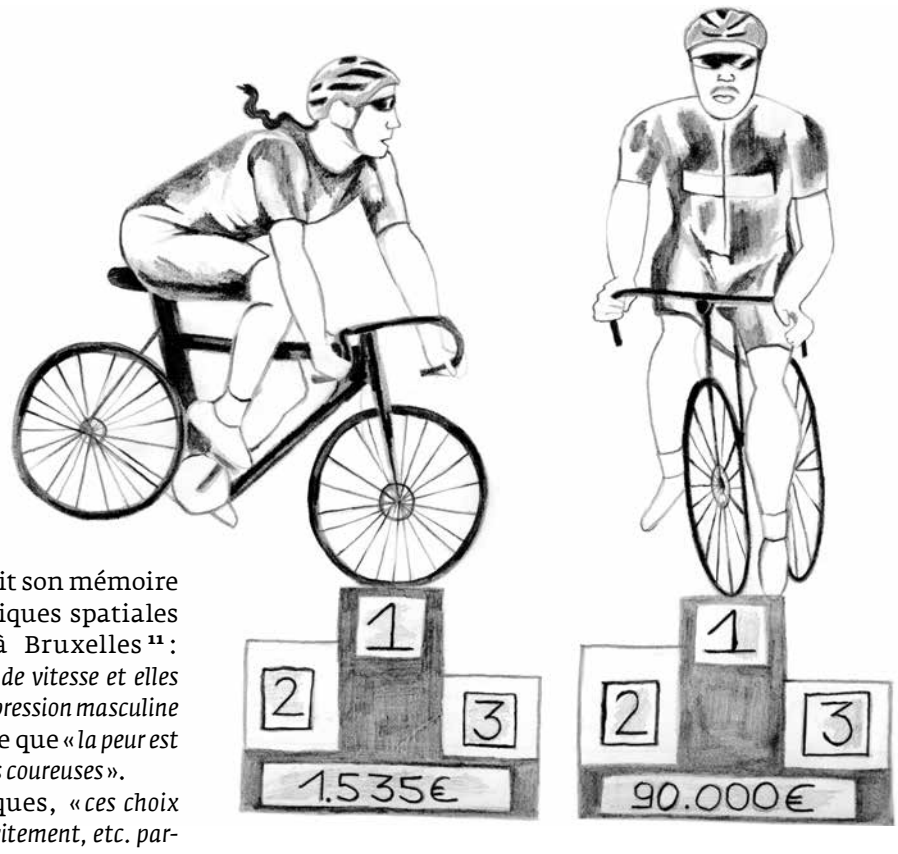

En 2023, Lucie Arno consacrait son mémoire aux facteurs influençant les pratiques spatiales et temporelles des coureuses à Bruxelles[11] : « *Courir leur fait ressentir un sentiment de vitesse et elles pensent donc plus pouvoir échapper à l'oppression masculine en courant qu'en marchant.* » Elle ajoute que « *la peur est une émotion centrale dans la pratique des coureuses* ».

Et cela modifie leurs pratiques, « *ces choix de moments, de lieux, ces stratégies d'évitement, etc. participent à la restriction de l'utilisation de l'espace public des femmes* ». Son travail souligne aussi certains écueils : « *La littérature sur les activités récréatives extérieures se concentre beaucoup sur un public de femmes blanches au capital culturel élevé.* » Elle a aussi tendance à se concentrer davantage sur les facteurs dissuasifs au détriment des facteurs incitatifs. Juliana Betancur Arenas, elle, s'est intéressée à la pratique du vélo par les femmes à Molenbeek[12] : « *Le vélo était un moyen de cacher leur identité, de se déplacer rapidement et d'éviter d'éventuelles formes de violence sexiste.* »

L'autrice met en avant que les spécificités culturelles peuvent constituer une barrière supplémentaire à la pratique d'une activité physique en public et constitue une problématique encore peu étudiée : « *Le manque de "compétences et de confiance en soi en matière de cyclisme" est un facteur dissuasif crucial, en particulier pour les femmes dont la culture et les stéréotypes liés au genre constituent souvent un obstacle supplémentaire à l'apprentissage du vélo et à son utilisation comme mode de transport*[13]. »

DÉPASSER LE CONSTAT

Au-delà des besoins d'infrastructures adaptées et co-construites, la non-mixité est l'un des premiers incitants cités par les femmes* pour favoriser la pratique du sport dans la ville. Des formes hybrides et adaptées à l'espace public peuvent être imaginées, notamment l'occupation en groupe de certaines infrastructures à des moments donnés. Elle peut constituer un moyen temporaire de réappropriation, ouvrir un autre champ des possibles et un imaginaire collectif où les femmes* prennent une place plus importante qu'habituellement. La Maison des femmes de Schaerbeek organise depuis 2015 des sessions de marche et de vélo. Au-delà de l'exercice physique, elles visent à permettre la réappropriation ou la découverte de nouveaux lieux.

D'autres initiatives existent hors d'un cadre institutionnel. La *ride* des Déchaîné·es en est un exemple. Il s'agit d'une « *virée à vélo en mixité choisie (sans hommes cis)* », qui s'organise depuis plusieurs années « *afin de lutter contre les logiques de domination et la violence quotidienne subies dans l'espace public. Nous visons le système et les institutions, qui dictent des rôles dans une échelle hiérarchique où les dominants écrasent et profitent des dominé·es : les personnes sexisées, à la sexualité ou au genre non conformes, les personnes racisées, sans papiers, etc.* ». « *En rentrant chacun·e chez soi, dans des réalités différentes, nous souhaitons que chacun·e puisse tirer de la force de ce moment partagé, réutiliser la puissance de cette joyeuse colère et la répandre également dans nos espaces privés*[14]. » Ces événements questionnent plus ouvertement les fondements du système qui mène à l'oppression des personnes et des groupes. Partout à travers le monde, des groupes de femmes* donnent leur temps et leur énergie pour mener des actions qui revendiquent, se réapproprient, politisent des pratiques sportives et des espaces où les hommes ont la mainmise : parkour, skateboard, football, vélo… Différentes luttes s'y mêlent telles que celle contre le patriarcat, le validisme, le classisme, le racisme, les LGBT+phobies…

> Des actions qui revendiquent, se réapproprient, politisent des pratiques sportives et des espaces où les hommes ont la mainmise.

ÉCOUTER LES USAGÈRES ET FAIRE CONVERGER LES LUTTES

Le genre est un facteur qui influence la pratique d'activités sportives dans l'espace public, et la manière d'appréhender les lieux au quotidien. Les femmes* y sont moins visibles, contraintes de développer des stratégies d'adaptation pour éviter les obstacles que constituent la conception des espaces et la manière dont il est occupé et utilisé. Cette problématique doit exister dans le débat public et, pour se faire, pouvoir être mesurée. La production de statistiques chiffrées permet l'objectivation des ressentis et la comparaison de l'évolution des discriminations à l'égard des femmes* (et des différents sous-ensembles que constitue ce groupe). Incontournable, cette production ne peut pourtant pas être une fin en soi. Les initiatives de terrain portent souvent une intersectionnalité nécessaire dont les pouvoirs publics doivent pouvoir s'inspirer pour appuyer et proposer des actions concrètes à différents niveaux. Le façonnement de la ville en est un fondamental. À Bruxelles, il existe un réseau d'habitant·es, de collectifs et d'associations riches d'une grande expertise de terrain. Elle doit être mise à profit pour transformer les espaces publics.

La disponibilité et l'adaptation des équipements doivent aussi être revues à la hausse, et ce, spécifiquement dans les quartiers denses et paupérisés de première couronne, où la qualité de vie est parfois amoindrie par les diverses carences en équipements sportifs[15], mais aussi collectifs, en matière d'espaces verts, et où la suroccupation des logements est une réalité plus prégnante qu'ailleurs.

La place des femmes* dans l'espace public démontre une nécessité de rééquilibrage de leur place et de celle des minorités au sein des pouvoirs décisionnaires afin que les lieux publics correspondent à leurs usages.

Un espace public plus invitant pour elles*, c'est un espace public plus inclusif pour toustes. ●

1. D'autres articles du *Bruxelles en mouvements* y ont été consacrés et peuvent être lus sur le site internet d'IEB. Par exemple, « Vers un droit à la ville féministe 1 : les expertes de la ville, les usagères ».
2. M. GILOW, P. LANNOY, « L'anxiété urbaine et ses espaces. Expériences de femmes bruxelloises ». in *Les Annales de la recherche urbaine* n°112 – *Le genre urbain*, 2017, p. 36-47.
3. L. DELHOSTAL, LOUISON , C. GRÈS, N. PÉCHALAT, *Championnes !*, éd. de La Martinière, 2024.
4. Y. RAIBAUD, « Genre et espaces du temps libre », *L'Information géographique*, vol. 76, n°2, 2012, p. 40-56 [en ligne].
5. Conseil Supérieur de l'Audiovisuel « Sport féminin, toujours deuxième » 05 février 2019, [en ligne].
6. J. BETANCUR ARENAS, « Les femmes et le cyclisme urbain à Molenbeek : quelles motivations et quelles barrières ? », Université des femmes, décembre 2023 [en ligne].
7. Institut pour l'égalité des femmes et des hommes, « Emploi du temps », 2020 [en ligne].
8. Fédération Wallonie-Bruxelles, « Typologie de la pratique sportive des femmes en Fédération Wallonie-Bruxelles » [en ligne].
9. Yorkshire Sport, «Make Space for Us: Insight Report», juillet 2022 [https://yorkshiresport.org/wp-content/uploads/Make-Space-for-Us_small.pdf].
10. Perspective.brussels, « Task Force Equipements, bilan enjeux et perspectives 2020 », février 2020 [en ligne].
11. A. LUCIE sous la direction de T. DEBROUX, « Pratiques spatiales et temporelles des coureuses à Bruxelles : Étude des facteurs d'influence », ULB 2022-2023.
12. J. BETANCUR ARENAS, *op. cit.*
13. J. BETANCUR ARENAS, *op. cit.*
14. Dechainé·es, « Revendications » [en ligne].
13. Perspective.brussels, *op. cit.*

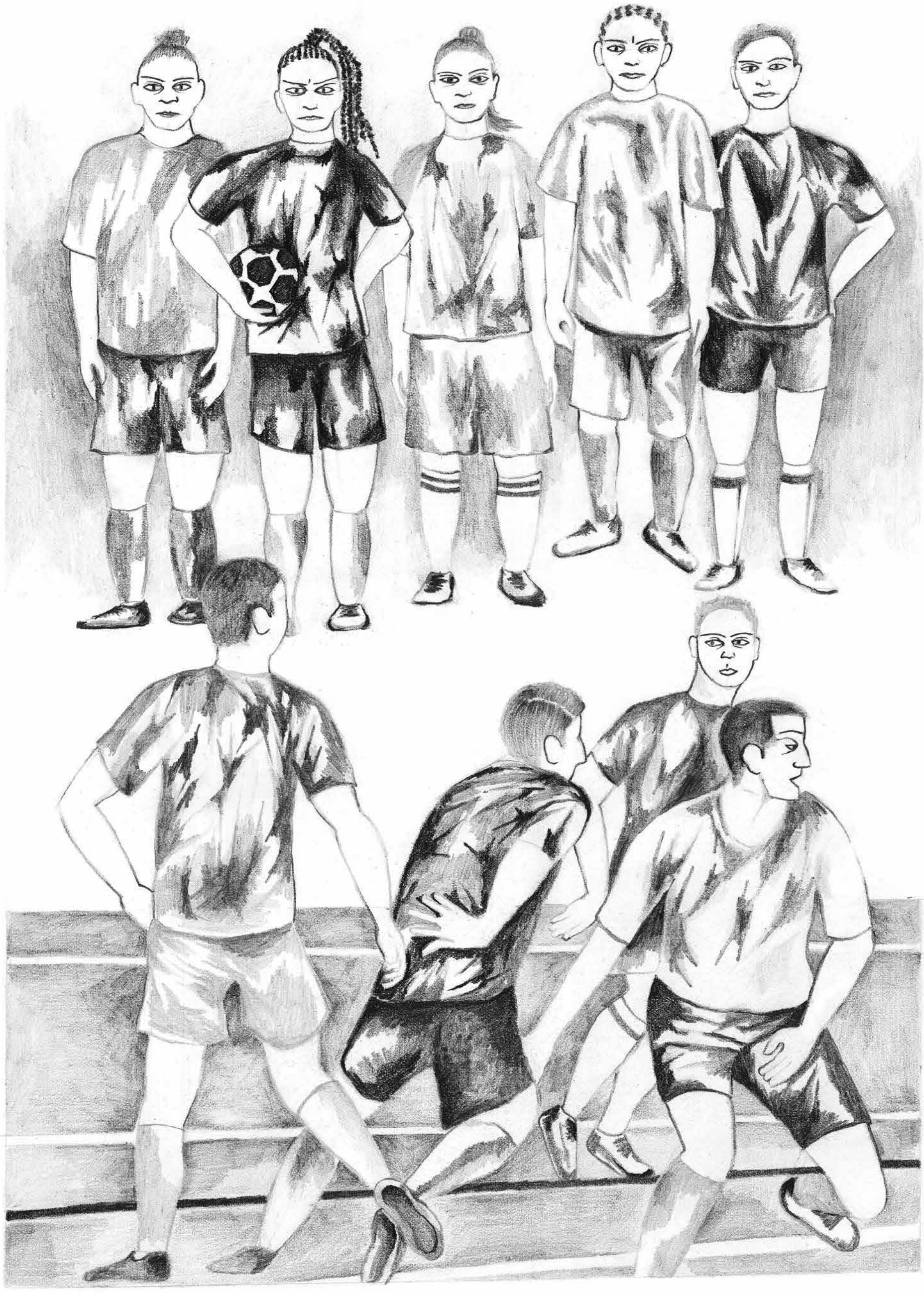

LE FOOT FÉMININ

ÉVOLUTION D'UNE PRATIQUE SPORTIVE, GENRE & AUTRES RAPPORTS SOCIAUX

Alors qu'il ne s'agit pas d'une nouvelle discipline sportive, son existence historique ayant déjà été démontrée [1], le football féminin connaît actuellement, et ce depuis une petite dizaine d'années, une réputation croissante.

Hannah Berns, joueuse de foot et chercheuse à l'IGEAT

À Bruxelles, les tournois en mixité ou réservés aux minorités de genre se démultiplient et les équipes féminines sont de plus en plus nombreuses, profitant entre autres de nouvelles ligues qui leur sont destinées. Ce déploiement de la pratique footballistique féminine interroge non seulement les rapports de genre mais aussi les rapports de classe et de race qui régissent ce sport.

Le développement du foot féminin (re-)pose des questions féministes classiques telles que la place des femmes et des minorités de genre dans l'espace public ou le poids de normes de masculinité dans les disciplines sportives. Cependant, les rapports de genre ne sont probablement pas les seuls à se cristalliser autour de cette pratique. Cet article est une première tentative d'explorer l'évolution de ce phénomène, en pointant les rapports de domination dont il essaie de se défaire et ceux qu'il reproduit.

DÉPLOIEMENT ET VALORISATION D'UNE PRATIQUE SPORTIVE

En dix ans, la BBFL, l'une des ligues de football féminin actives à Bruxelles, passe de deux à cinq divisions comprenant, à présent, une septantaine d'équipes et environ 1 800 joueuses [2]. « Place aux filles* » propose depuis deux années consécutives un tournoi organisé entre plusieurs écoles primaires pour mettre en lumière et questionner l'accès inégalitaire à l'espace public entre filles [3] et garçons. Pour sa troisième édition, le Festifoot revient avec un double tournoi qui se joue en parallèle, laissant la possibilité de s'inscrire soit dans la compétition mixte soit dans la compétition en non-mixité choisie. Depuis près de quatre ans, le collectif transféministe Les Broussailles organise une ligue de football LGBTQIA+, pour permettre une pratique « accueillante et inclusive » de ce sport [4].

Les événements apparentés au football féminin sont de plus en plus fréquents et connaissent une croissance de leur nombre de joueuses ou d'affiliées. Ceci traduit un intérêt grandissant pour de nouvelles manières de pratiquer le football, mettant en lumière les rapports de genre qui entourent habituellement ce sport. À Bruxelles, les projets qui émergent autour du foot féminin se distinguent les uns des autres dans leurs formes et les objectifs qu'ils poursuivent. On observe à la fois l'organisation d'événements ponctuels, tels que les tournois, dans lesquels le foot est parfois secondaire, et le développement de projets d'entraînement plus conséquents via la formation de nouvelles équipes et de nouveaux clubs. Les propositions visent parfois à concilier les genres sur le terrain en valorisant des tournois avec des critères de mixité, alors que d'autres s'adressent uniquement aux femmes et aux minorités de genre. Enfin, certaines de ces initiatives sont subsidiées et institutionnalisées alors que d'autres sont plutôt féministes, militantes et issues de collectifs de lutte. Dans ce cas, les tournois, les matchs et les équipes peuvent aussi offrir des espaces de résistance contre les inégalités de genre et les relations structurelles de pouvoir qui persistent dans les contextes sportifs, en tentant de proposer une pratique féministe du football.

UN SPORT TOUJOURS SOUS CONTRAINTES

> *« Quand l'autre équipe féminine qui partage notre terrain a un match prévu au moment de l'entraînement, le nôtre est soit annulé soit déplacé. On n'arrive pas à obtenir deux créneaux d'entraînement alors que tous les clubs masculins qui jouent à notre niveau ont droit à deux séances. Si on veut s'entraîner plus pour espérer monter d'une division, on va peut-être pouvoir jouer sur deux terrains différents. »* [Joueuse en P2 à Schaerbeek]

Derrière cette visibilité accrue, le foot féminin se frotte pourtant encore à des problèmes persistants et solidement ancrés qui limitent son développement. En effet, la pratique peine toujours à obtenir la même reconnaissance et les mêmes ressources que le football masculin. À nouveau, ceci se joue à différents niveaux. En rue, sur les terrains publics ou dans les agoras, les joueuses ont encore parfois du mal à trouver leur place et à occuper les terrains, confrontées à des comportements sexistes et masculinistes. Dans les tournois mixtes, les quotas de joueuses imposés le sont trop souvent de manière symboliques et ne suffisent pas à garantir une véritable égalité sur le terrain. À l'école, en primaire et en secondaire, le football figure rarement au programme des cours de sport des filles alors qu'il est presque systématiquement proposé pour les garçons et qu'il continue à prendre beaucoup de place dans les cours de récréation, impactant largement nos sociabilisations différentielles à ce sport. Et dans les ligues officielles ou amatrices, les équipes féminines, confrontées à la pénurie d'équipements sportifs, subissent fortement les difficultés d'accéder à des terrains, ce qui demeure un obstacle majeur à leur entraînement. Parfois, elles sont amenées à se partager, à plusieurs, les terrains et se voient reléguées à des créneaux horaires peu favorables. Ainsi, elles sont moins soutenues, sur le plan matériel et financier, que les très nombreuses équipes masculines qui côtoient les clubs [5]. Enfin, à la télé, les compétitions masculines restent largement plus diffusées et médiatisées. Ce constat est renforcé par le fait que le football masculin de haut niveau semble être peu réceptif aux revendications *queer*, souvent pointé par des accusations d'homophobie et/ou de *pinkwashing*, et est régulièrement touché par des faits d'agressions et de violences sexuelles. Ceci rappelle la récente agression commise publiquement par Luis Rubiales, président de la Fédération de football espagnol, envers Jenni Hermoso, l'une des joueuses, lors de la remise de médailles en 2023 [6]. ➡

> Le foot féminin se frotte pourtant encore à des problèmes persistants et solidement ancrés qui limitent son développement.

BRÈVE HISTOIRE DU FOOT FÉMININ

Le microcosme du monde du football est un véritable laboratoire qui nous révèle avec intensité les différents rapports de domination qui traversent le monde. Son versant capitaliste, sexiste et raciste est indéniablement sa partie la plus visible. Mais son évolution historique ouvre des brèches à contre-courant des modèles dominants mises en lumière par M. Correia dans son ouvrage sur l'histoire populaire du football. Ainsi, on y apprend que le tout premier club de football féminin est né dès 1894 : le British Ladies' Football Club. Ses joueuses enchaîneront plus de 150 matchs entre 1895 et 1897. Et alors que la fédération anglaise de football interdit formellement en 1902 à tous ses joueurs d'affronter des femmes, le British Ladies' Football Club bravera l'interdit pour jouer trois matchs contre des escouades masculines. Après une phase de latence, les équipes reprendront les crampons durant la Première Guerre mondiale : entre 1915 et 1918, 150 équipes voient le jour en Angleterre. Parmi elles, les Dirk Kerr Ladies, fondées en 1917 dans la ville industrielle de Preston, poursuivront après la guerre notamment en participant à des rencontres en soutien au vaste mouvement de grève des mineurs déclenché en avril 1921.

Dès 1919-1920, les autorités footballistiques anglaises commencent à voir d'un mauvais œil ces rencontres féminines. Un souffle patriarcal traverse la société britannique. Le 5 décembre 1921, la fédération anglaise interdit officiellement à ses clubs de prêter leur terrain aux équipes féminines. Tant et si bien que sur les 150 équipes féminines qui étaient encore recensées fin 1921, seules une vingtaines parviendront encore à pratiquer le football dans les années qui suivent. En 1926, les Dick Kerr Ladies sont dépossédées de leur nom suite au désengagement financier de leur soutien industriel. Elles disparaîtront définitivement en 1965.

En France, nées plus tardivement, les équipes féminines connaissent les mêmes affres et s'organisent en dehors des structures fédérales masculines. Néanmoins le foot féminin s'implante dans des banlieues populaires de Marseille et de Paris. Mais le manque d'installations sportives reste un frein dès lors que les équipes masculines sont peu enclines à partager leurs pelouses. La Fédération française de football finira par reconnaître officiellement le football féminin le 29 mars 1970 à un moment où partout en Europe les clubs féminins se structurent et s'étoffent. Mais le manque de moyens et d'accès à l'infrastructure restera patent.

En novembre 1991, après sept Coupes du monde officieuses, le football féminin entrera dans l'arène du foot-business avec l'organisation en Chine de la première Coupe du monde féminine de football sous l'égide de la FIFA. Au niveau des clubs, des intérêts privés américains mettent en place le premier championnat professionnel féminin en 2001 : la Women's United Soccer Association (WUSA). Mais les salaires des femmes restent drastiquement inférieurs à ceux des hommes. Certaines équipes continuent à lutter contre les discrimination de genre mais aussi contre toutes les discriminations telles les Dégommeuses à Paris qui organisent des tournois mixtes avec des réfugiés persécutés dans leur pays en raison de leur identité de genre. ●

Claire Scohier, IEB

1. Cet encadré est essentiellement inspiré du livre de M. CORREIA, *Une histoire populaire du football*, La Découverte, 2018.

Malgré sa popularité, sa légitimité et sa visibilité croissantes, le football féminin continue donc de faire face à des obstacles structurels qui limitent sa progression par rapport à l'importance dominante du football masculin, qu'il soit amateur ou professionnel [7].

CONFLITS ET RAPPORTS SOCIAUX

Mais l'essor du football féminin semble mettre en tension d'autres rapports sociaux, eux aussi profondément ancrés dans les espaces urbains. En effet, la pratique entre parfois en conflit avec une culture footballistique, certes masculine, mais aussi populaire. Ceci est d'autant plus marquant que les récentes vagues de valorisation du football féminin prennent particulièrement racine dans des milieux blancs, bourgeois et hautement diplômés.

> *L'animatrice nous propose de réfléchir et discuter autour d'une série d'images. L'une d'entre elles représente un terrain de foot. De la discussion, une phrase ressort: « en tant que femmes, on ne se sent pas à l'aise de traverser cet endroit ou d'y rester. C'est clairement un espace dont nous sommes exclues ». Les autres participantes approuvent et l'une d'entre elles commente le personnage représenté à l'avant-plan. Il s'agit d'un jeune qui porte une chaîne autour du cou, un sweat-shirt et une casquette sous laquelle on distingue un dégradé. Elle dit « celui-là, il me fait peur quand même ».* [Atelier « (Dé-)genrer la ville » Charleroi, octobre 2023 [8]]

En ville, les terrains de foot sont proportionnellement nombreux par rapport aux autres équipements sportifs et sont peu inclusifs en termes de genre. Ils apparaissent alors comme l'un des symboles par excellence d'un espace public dominé par les codes de la masculinité. Mais ne penser ces espaces qu'en termes d'oppression de genre ne permet peut-être pas d'y lire les autres dynamiques de pouvoir qui s'y jouent. Ainsi la phrase « C'est clairement un espace dont nous sommes exclues » n'invite pas à discuter de quels autres espaces les groupes – bien souvent jeunes et racisés – qui fréquentent ces terrains sont eux-mêmes exclus. Par ailleurs, lors des parties de foot mixtes – en tournois ou dans les parcs – la critique des comportements compétitifs et physiques cache parfois aussi la stigmatisation de joueurs bien précis, racisés ou associés à des milieux plus populaires.

> Les terrains de foot sont proportionnellement nombreux par rapport aux autres équipements sportifs et sont peu inclusifs en termes de genre.

Les récentes évolutions du football féminin révèlent les rapports de force et de pouvoir imbriqués dans cette discipline sportive, largement désignée comme étant masculine. Défiant et se heurtant aux normes sociales établies, les joueuses de foot s'organisent et se mobilisent pour pouvoir jouer et diffuser la pratique, même si le football masculin reste encore fortement dominant. Mais la féminisation du foot soulève aussi un certain nombre de questions sur d'autres relations de pouvoir qui se jouent dorénavant autour du ballon. ●

1. Cf. encadré ci-dessus.
2. La BBFL : https://www.bbfl.be/
3. « *L'astérisque que vous pouvez voir à côté du terme "filles" renvoie au terme inclusif utilisé dans les milieux militants : FINTA, qui regroupe les Fxmmes, Intersexes, Non-binaires, Trans et Agenres* » (*Place aux Filles*, 2024).
4. Les Brousailles : lesbroussailles.be
5. C. WARY, *La Saison des Roses*, éd. Flblb., 2019.
6. A. BOHUON, F. CASTAN-VICENTE, « Loin du but : l'(im)possible féminisation du football ». Les sports modernes, in Press, 1. hal-04315162.
7. M-S. ABOUNA, « Internet et mise en visibilité du football féminin en France : entre avancées et paradoxes », *Communiquer*, 22 | 2018, p. 49-66.
8. Atelier réalisé dans le cadre de ma thèse de doctorat portant sur les pratiques et habitudes socio-spatiales des femmes issues des classes populaires.

> Une critique qui cache parfois aussi la stigmatisation de joueurs bien précis, racisés ou associés à des milieux plus populaires.

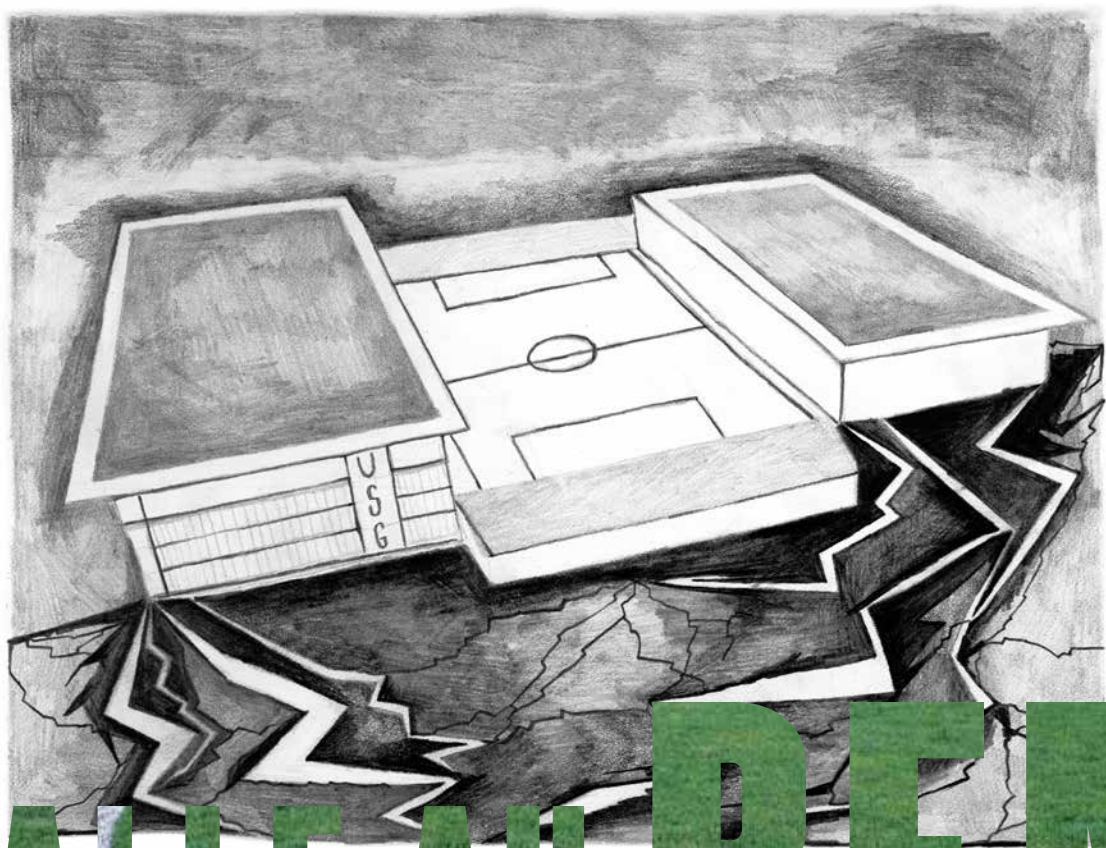

BALLE AU BEMPT

QUE GAGNERAIT-ON À Y CONSTRUIRE UN STADE ?

Depuis son retour en première division et son accession aux championnats internationaux, la Royale Union saint-gilloise est à l'étroit dans son stade Marien quasi centenaire. Le club cherche à construire un stade flambant neuf et vise un terrain public, le Bempt.

Cataline Sénéchal, Inter-Environnement Bruxelles

Le Bempt, c'est une étrange plaine verte piquée d'arbres et entrecoupée de terrains de sports. Le panorama est étonnant, avec la tour d'une centrale électrique, parfois confondue avec un incinérateur, la proximité d'Audi et le ring en arrière-fond. De l'autre côté de la chaussée de Neerstalle, la ville résidentielle grimpe la pente douce de la vallée du Geleytsbeek. Le parc déborde d'activités, tout en conservant une apparente quiétude. Des familles le découvrent lors d'un après-midi d'anniversaire au Petit train à vapeur de Forest. Les cyclistes le traversent en suivant les méandres de la promenade verte. Près de 2 000 personnes s'y entraînent chaque semaine, en fin de journée et le week-end, sous les couleurs de nombreux clubs de foot et d'une équipe de rugby. Mais, point d'élite, ici, juste du sport amateur. Et bien entendu, aux beaux jours, le bas de Forest s'y donne rendez-vous pour y tendre des couvertures colorées pour de longues séances de pique-nique en bordure d'étang. La commune y a également installé une école et un hall omnisport, une plaine de jeux, un verger expérimental et y soutient une association de jeunesse.

> Près de 2 000 personnes s'y entraînent chaque semaine. Ici, point d'élite, juste du sport amateur.

Depuis 1926, le Marien, stade communal de la Royale Union saint-gilloise (RUSG ou Union) est incrusté dans une dépression du vénérable parc forestier Duden, une ramification de la forêt de Soignes, jadis propriété de l'opulente abbaye de Forest. Suite au démembrement de l'abbaye, il passe de main en main au XIXe siècle pour échoir dans celles d'un riche négociant (Duden) qui le lègue au roi à condition d'en faire un parc. Aujourd'hui, propriété de la Donation royale, il est classé depuis une cinquantaine d'années et géré par Bruxelles Environnement.

Le Bempt faisait également partie du domaine des moniales forestoises. Il signifie « prairie humide » et était dévolu à l'élevage. Le parc actuel est une des très rares traces d'un paysage qui s'étendait sur la plaine alluviale de la Senne, entre Hal et les murs de la ville de Bruxelles. Il est arrosé par le Zandbeek (disparu) et le Geleytsbeek (voûté). Au XIXe siècle, la prairie humide devient maraîchère et le reste jusqu'à la fin des années 70 : des parcelles de taille moyenne y sont alors exploitées pour nourrir Bruxelles et ses alentours. Les fermes Michiels (classée) et Dequanter (en demande de classement) témoignent de cette activité [1].

> Un collectif citoyen se constitue, se mobilise et se baptise Bempt vert.

LE BEMPT, TERRE DISPUTÉE

Toutefois, la zone agricole a été progressivement grignotée d'année en année par des autorités publiques et des promoteurs privés. Ainsi, courant des années 70, une étrange soucoupe volante a cru pouvoir y atterrir : c'était l'échangeur de Drogenbos. Le ring devait le traverser pour rejoindre ensuite Uccle. Grâce à une large mobilisation des comités de quartier, il n'en sera rien, l'échangeur est remisé au placard des *travaux inutiles* [2].

Vers le milieu des années 80, l'espace est divisé en parc, terrains de sport, zones de traitement des déchets et zoning industriel. Dix ans plus tard, le quartier se mobilise encore avec succès contre un incinérateur que la Flandre voulait installer sur son enclave drogenbossoise [3]…

Mais un autre projet gigantesque plane désormais sur le Bempt : la Royal Union saint-gilloise voudrait y installer son nouveau stade. Un collectif citoyen se constitue, se mobilise et se baptise Bempt vert.

Un nouveau stade ? Mais pourquoi donc ? L'histoire du club n'est-elle pas complètement imbriquée dans celle de son stade mythique et son parc remarquable ?

Les jours de match, les cris unionistes s'entendent dans toute la vallée.

L'UNION ET LE PARC DUDEN

« Bruxelles, ma ville, je t'aime. Je porte ton emblème, tes couleurs dans mon cœur. Et quand vient le week-end au parc Duden, je chante pour ton club. Allez l'Union ! Oooh… » Ce premier couplet d'un des chants unionistes les plus populaires s'entend lors des balades dominicales au parc Duden depuis des décennies. Qu'il pleuve, qu'il vente, il est entonné par des supporters fidèles, même du temps où le gris du béton des tribunes dominait sur le jaune et le bleu des drapeaux, maillots, écharpes et bonnets. L'atmosphère particulière du stade Marien, par son inscription dans son magnifique parc paysager, participe assurément de l'attrait des supporters historiques pour leur club… Après des débuts glorieux, le club a décliné dans l'après-guerre et va longtemps stagner en deuxième division provinciale. Et puis, comme si la *zwanze* avait enfin le pouvoir d'éloigner la drache, en 2018, le club fait sa *remontada*. Il grimpe en division 1B, s'impose, et passe en division 1A en 2021. Dorénavant, les jours de match, les cris unionistes s'entendent dans toute la vallée et se mêlent aux concerts des grenouilles du marais Wiels.

UNE VICTOIRE JOYEUSEMENT ENCOMBRANTE

Ce club d'allure familiale se frotte désormais aux équipes les plus cotées des championnats belges et européens.Les 8 500 places du stade affichent *sold out*. Trouver une entrée sans abonnement annuel relève d'ailleurs de l'exploit.

Bien évidemment, le regain de popularité du club perturbe la vie des riverains. La troisième mi-temps se joue à même la chaussée de Forest, transformée pour l'occasion en bar de rue. L'accession en D1A catégorise automatiquement les rencontres comme « événement à risque ». Cinq ou six cordons policiers se déploient donc sur les rues adjacentes, et ceci à charge d'une zone de police Midi (Saint-Gilles, Forest, Anderlecht) qui peine déjà à engager des effectifs en suffisance, pour des prestations par ailleurs coûteuses en heures supplémentaires. Tout cela pèse lourdement sur les finances publiques déficitaires de la Commune de Forest, qui est également chargée du nettoyage des abords du Marien. Ces frais supplémentaires ne sont qu'en partie compensés par une taxe au club organisateur de l'événement (11 625 euros par match).

UN CLUB QUI POURRAIT AMENER SES INVESTISSEURS BIEN PLUS HAUT

Le succès de l'Union doit beaucoup aux investissements financiers de ses nouveaux propriétaires. Le club a été racheté en 2018 par Alex Muzio et Tony Bloom. Ce dernier, également propriétaire du club anglais de Brighton, est un fin mathématicien qui doit sa fortune à ses victoires au poker professionnel et à des agences de conseil en paris sportifs (SA Starlizard). L'Union avait certes un beau potentiel, mais ne serait certainement pas parvenue si haut aujourd'hui sans l'achat de joueurs mieux classés et des programmes d'entraînement de haut niveau [4].

Depuis 2022, le stade Marien n'est plus au goût des dirigeants. Le tunnel qui mène à la pelouse est étroit et bas de plafond. Dans les vestiaires, point de cabines en bois verni chic. Les locaux de la presse sont remisés à la soupente du toit de la tribune. Avec ses 8 500 places, le ticketting « grand public » fonctionne à bas régime. Plus encore, le stade ne comporte qu'un petit salon VIP. Or, les clubs de prestige s'assurent de belles rentrées en proposant des loges VIP – parfois à l'année – à des sponsors qui apprécient le décor inspirant des dieux du stade pour discuter contrats et investissements. Si les matchs du championnat belge, la Jupiler League, peuvent encore se dérouler dans l'enceinte historique, pour les Europa ou Conférence ligues, l'Union européenne des associations de football (UEFA) est intraitable. Et l'Union doit donc concourir dans les 22 500 places du Lotto Parc. À la gêne des supporters d'occuper les murs du grand rival s'ajoute la note salée de la location : le club anderlechtois demanderait 150 000 euros par match…

Par conséquent, ses actuels dirigeants souhaitent en ériger un tout neuf, qu'ils financeraient eux-mêmes et qui deviendrait leur propriété exclusive. Toutes de bois vêtues, ses tribunes couvertes compteraient 15 000 places, pourraient accueillir loges VIP, restaurant et buvettes. Pour cela, l'Union vise une parcelle de 37 000 mètres carrés située sur un morceau conséquent d'un terrain public forestois, le parc du Bempt. La zone convoitée n'est pas vide : elle accueille des services communaux (une friche servant de dépôt, une serre), une quinzaine d'engins de fitness en plein air, un terrain de foot, et mordrait sur la pelouse du club de Rugby.

Pour les Europa ou Conférence ligues, l'UEFA est intraitable : l'Union doit concourir dans les 22 500 places du Lotto Parc.

LA RÉGION VEILLE AU STADE

En février 2023, l'actuelle majorité communale forestoise (PS-Ecolo) rechigne et finalement refuse l'offre d'achat du terrain (3,5 millions d'euros). *A contrario*, la Région, autorité délivrant le permis d'urbanisme, semble plutôt favorable à la construction du stade et à sa localisation sur le Bempt.

Ainsi, début 2023, Pascal Smet, l'ancien secrétaire d'État à l'Urbanisme (Vooruit), s'appuyant notamment sur une étude commandée à Perspective, l'agence de développement territorial de la Région bruxelloise déclare dans la presse : « *L'étude de Perspective a constaté que c'était la meilleure piste. Sinon, le club doit quitter Bruxelles. Les supporters de l'Union et moi-même trouveront cela très regrettable* [5]. » Pourtant, l'étude n'est pas aussi affirmative et se prête à plusieurs lectures. L'organisme public régional indique en préambule qu'elle « *se limite également aux sites déjà repérés par la RUSG* [le Marien, le Berthelson – stade forestois dédié à l'athlétisme – et le Bempt, NDLR] » et poursuit en affirmant qu'un « *screening des éventuels sites alternatifs n'a pas fait l'objet de cette analyse à ce stade* [6] ». Elle conclut également que « *le développement d'un futur stade moderne pour la RUSG impacterait l'équilibre actuel et serait l'occasion de se poser la question de la mutualisation à différentes échelles et avec plusieurs clubs* [7] ».

À l'automne 2023, l'actuelle secrétaire d'État à l'Urbanisme Ans Persoons (Vooruit) soutient l'organisation d'un concours d'architecture lancé conjointement avec le service régional du maître architecte concernant « *l'intégration du nouveau stade dans son environnement urbain* ». Elle commente qu'il « *s'agit d'un dossier exemplaire et d'un signal que les grands projets sportifs ont leur place en Région de Bruxelles-Capitale* [8] ».

Fin avril 2024, la communication connaît un coup d'accélérateur en enterrant la mise aux normes UEFA du Marien sous prétexte que son passage à 15 000 places est impossible. La conférence de presse de la secrétaire d'État se base sur une analyse menée cette fois par Urban mais non publiée sur le site de l'organisme public. Nous avons pu nous procurer ce texte qui ne comporte qu'une quinzaine de pages et qui s'intitule « Extension du stade Marien à Forest : analyse urbanistique et patrimoniale ». Urban y étudie une extension à trois jauges : 8 000, 12 000 et 15 000 places. Elle rapporte l'avis du Maître architecte qui se concentre sur le scénario le plus maximaliste avec des tribunes entièrement couvertes grimpant à plus de 20 mètres, un changement d'orientation du terrain et la construction d'espaces VIP et de parking. Malheureusement, elle n'approfondit pas les deux autres scénarios.

LE STADE MARIEN

Construit pour l'Union en 1926, durant sa période de gloire, le Marien pouvait accueillir jusqu'à 45 000 supporters (place debout). Comme l'ensemble du parc attenant, le sol appartient à la Donation royale qui permet à la commune de Saint-Gilles d'occuper le stade, via un bail emphytéotique renouvelé en 2017. Saint-Gilles offre l'usage exclusif à un seul club via une convention décennale. Fixée par la commune en 2018, juste avant la chevauchée fantastique de l'outsider, la contrepartie financière s'organise par match joué sur place (10 000 euros en D1A, 5 000 en D1B). Elle prend fin en 2028. Les supporters unionistes occupent la tribune Est (4 500 debout, non couverte), la tribune couverte ouest (2 200 assis) et la tribune sud (2 200 assis, non couverte). Les visiteurs s'installent dans la tribune sud (1 000 assis, non couverte). Les afficionad@s de l'équipe adverse se pressent dans les 1 000 places de la tribune nord. La façade et la buvette (Club House) sont classées depuis 2010. Cette protection ne porte pas sur les tribunes, ni sur le terrain. Le Plan régional d'affectation du sol (PRAS) affecte la parcelle à des activités de sports et loisirs en plein air. Elle dépasse de plusieurs mètres l'emprise actuelle de l'infrastructure. Le parc forestier est classé. L'équipe, bien qu'identifiée culturellement comme saint-gilloise, joue sur le territoire de la commune de Forest. C'est à cette dernière que revient la charge d'assurer – notamment – la propreté publique aux abords du stade. La responsabilité policière échoit à la zone de police Midi (Anderlecht – Forest – Saint-Gilles).

Or, l'UEFA se contenterait d'un stade de 8 000 places pour organiser ses compétitions internationales. Aussi l'analyse gagnerait-elle en pertinence en étudiant la solution intermédiaire, à savoir une extension à 12 000 places.

PRENDRE LA BALLE AU BEMPT

Pour le club, les intérêts stratégique et financiers paraissent indiscutables. Mais que gagnerait-on à faire atterrir un stade sur le Bempt ?

Derrière ce « on » s'agrègent ce qui y fait société actuellement : la population locale, les clubs sportifs et associatifs, l'école, les services communaux, les potagers, les entreprises et aussi la société du vivant en général, qu'elle soit humaine, animale ou végétale.

Il est certain que le vénérable parc Duden et ses alentours seraient plus paisibles sans des milliers de supporters très en voix. Mais leur déménagement ne ferait que déplacer les nuisances d'un quartier à un autre. La chaussée de Neerstale et ses rues adjacentes sont pareillement très peuplées. Préserver le Bempt, c'est aussi prendre soin d'un paysage et de sa ferme classée qui ont nourri Bruxelles. Par ailleurs, le bas de Forest nécessite des zones de respiration et de perméabilité car même si les anciens ruisseaux ne font plus qu'affleurer la surface du sol, l'eau visite encore les caves du quartier. Le stade prendrait également place sur une friche. Des étudiants de l'Université libre de Bruxelles (ULB) en assurent l'évaluation biologique, mais une simple promenade permet déjà de reconnaître des biotopes diversifiés où la vie animale et végétale s'épanouit : un marécage, des talus, un large bosquet et une zone caillouteuse.

Certes, les supporters seraient sans doute très heureux de pouvoir profiter de tribunes, buvettes et toilettes flambant neuves. Toutefois, certains craignent la perte de l'identité populaire du club en cas de déménagement vers une enceinte ultra moderne. Une étude, en cours, réalisée par l'Université Saint-Louis, sur base d'une consultation ciblée vers les supporters, montre des opinions mitigées. En effet, si 53 % des répondant·es sont favorables à un nouveau stade au Bempt, plus encore, 68 % préfèrent une extension du Marien [9].

Par ailleurs, on peut sérieusement s'interroger sur la privatisation d'un foncier public pour vingt-cinq jours de match par an. L'équipe première masculine de la RUSG évolue désormais dans le champ sportif de haut niveau très marchandisé. Ne serait-il pas préférable de réserver ce terran à un service répondant à une réelle demande sociale, par exemple, une piscine Lire p. 14-16 ? De plus, d'aucuns s'interrogent sur l'amortissement d'un investissement qui pourrait s'élever à une centaine de millions d'euros. Une augmentation de la jauge et des places VIP suffiront-t-elles ? Le club n'est pas très clair sur les autres activités qui pourraient s'y dérouler.

> On peut sérieusement s'interroger sur la privatisation d'un foncier public pour vingt-cinq jours de match par an.

Sans nouveau stade, l'Union devrai-t-elle quitter Bruxelles ? Plusieurs chercheurs et enseignants universitaires pensent qu'une adaptation du Marien sans abîmer le parc Duden est envisageable, à condition d'approfondir la réflexion urbanistique et architecturale. Récemment, en partenariat avec la Boutique des sciences [10], des enseignants et des étudiants de la Cambre Horta se sont emparés du sujet. Des ingénieurs architectes vont poursuivre le travail dès septembre. Le club et les pouvoirs publics gagneraient vraiment à consulter leur travail, tout comme ils gagneraient à investiguer auprès d'autres stades peu utilisés ou vers des espaces industriels désaffectés.

Mais, plus encore, l'installation d'une infrastructure d'une telle ampleur nécessite l'ouverture d'un large débat public. Or, jusqu'à présent, la majorité des discussions s'est déroulée en chambre. Le collectif Bempt vert craint un dépôt de permis en juin, juste avant les élections, et tempête contre la non-diffusion des études déjà réalisées : « *Malgré nos demandes répétées, les études de mobilité et d'environnement ne sont toujours pas publiques. Les soi-disant études du Marien restent aussi enfermées à double tour, ce qui empêche toute analyse externe par des experts en urbanisme et architecture* [11]. » Les pouvoirs publics et le club gagneraient à se rappeler que, tout comme le succès de la RUSG doit beaucoup à l'engouement de ses supporters, Bruxelles doit beaucoup à la participation de ses habitant·es.

Depuis plus de cinquante ans, des mobilisations citoyennes tentent de protéger la large prairie humide de sa colonisation par des affectations qui gênent ailleurs : un échangeur autoroutier dans les années 70, un incinérateur du Brabant flamand dans les années 90. Elle a déjà dû concéder de sa surface à un bras du ring, à deux déchetteries et à l'asphalte du parking d'Audi. Mais elle tient bon.

Certes, un grand stade tout neuf installé à l'entrée de Bruxelles correspondrait davantage à l'imaginaire événementiel et touristique tant chéri par la Région. Mais, à part un gain d'attractivité *in fine* peu porteur d'acquis sociaux et environnementaux pour ceux et celles qui vivent à Bruxelles, qu'y gagnerions-nous collectivement ? ●

DES NORMES ET DU FOOT

La capacité théorique du Marien est de 9 500 places dont 1 000 sont non utilisables pour des raisons de sécurité : 800 sièges de la tribune visiteurs sont bâchés pour faire tampon avec la populaire et bruyante tribune Est. Le stade Marien peut accueillir le championnat belge, mais il a reçu un carton rouge pour les matchs des Ligues européennes par L'Union européenne de football (UEFA). Pourquoi ? Essentiellement pour des raisons de sécurité et de confort des spectateurices : les couloirs de circulation du public, les sanitaires. Les espaces presse sont également peu conformes, tout comme les places VIP, qui devraient être élevées au nombre de 500 minimum (100 actuellement). Par contre, la jauge n'est pas directement concernée. Même rabattue à 8 000 places, l'infrastructure pourrait être labellisée « UEFA catégorie 4 », pour autant que sa structure et ses locaux répondent aux normes de confort et de sécurité de l'instance internationale. Plusieurs stades ont demandé et obtenu des dérogations pour conserver leurs tribunes debout et non couvertes. Pour une description complète des normes, voir le site de l'UEFA [Dont ici : https://documents.uefa.com/r/Reglement-de-l-UEFA-Europa-Conference-League-2023/24/IV-Infrastructures-des-stades-Online].

1. Le Cercle d'histoire de Forest a déposé une demande de classement pour la ferme Dequanter en 2023, poussé par la crainte de la voir détruite pour faire place à un immeuble de logements privés. Lire notamment « Le Bempt massacré », *Promenades forestoises*, 2012 [en ligne].
2. Voir l'hilarante émission « Les travaux inutiles » consacrée au sujet, disponible sur *Auvio*.
3. C. SÉNÉCHAL « Il faut bien en faire quelque chose, la gestion des déchets à Bruxelles », étude IEB, 2023 [en ligne].
4. L'effectif saint-gillois s'exerce non plus sur les terrains conventionnés entre les communes et le club à Bruxelles (Marien, Barça, Berthelson, Bempt), mais à T'sas, un centre sportif privé à Lierre (Anvers).
5. Perspective, « Nouveau stade Royal Union Saint-Gilloise« , analyse AFOM, Task Force Équipements, janvier 2022. p. 3.
6. Perspective, *op.cit.*, p. 3.
7. Perspective, *op.cit.*, p. 11.
8. BMA « Concours d'architecture pour le nouveau stade de l'Union saint-gilloise », 2023 [https://bma.brussels/stade-union-saint-gilloise] et Administration régionale bruxelloise « Concours d'architecture pour le nouveau stade de l'Union saint-gilloise », 2023 [https://be.brussels/fr/propos-de-la-region/concours-darchitecture-pour-le-nouveau-stade-de-lunion-saint-gilloise].
9. Enquête sur les positions des supporters de l'Union Saint-Gilloise sur le projet d'un nouveau stade pour leur club, du 15 mai 2023 au 5 juillet 2023 [en ligne]. La présentation des résultats est téléchargeable sur le site du Crespo. Les auteurs précisent que « *l'enquête également destinée à être menée aussi auprès vdes riverains et usagers des espaces du stade Marien et du Bempt, qu'il s'agit moins un sondage de type référendum que d'une première étape destinée à repérer différents profils d'opinion (position & argumentaire) et que l'enquête en ligne est destinée à être prolongée par des entretiens semi-directifs auprès des répondant·es qui l'acceptent* ».
10. Logée à l'ULB, la Boutique des Sciences est un lieu ouvert aux acteurs et actrices du territoire de la région de Bruxelles-Capitale pour adresser leurs questionnements et problématiques à la communauté universitaire (étudiant·es, enseignant·es, chercheur·es…). Elle s'adresse prioritairement aux organisations qui ont peu ou pas de moyens financiers. L'équipe aide à traduire leur « demande sociale » en questions de recherche, qui sont ensuite confiées à la communauté universitaire.
11. Bempt vert, « Refuser les ultimatums de l'Union, ouvrir le débat public », Communiqué de presse, 19.04.24, disponible sur leur blog [https://medium.com/@pasdemegastadeaubempt].

> L'installation d'une infrastructure d'une telle ampleur nécessite l'ouverture d'un large débat public.

POURQUOI CETTE CARTE ?

Les Jeux Olympiques et Paralympiques sont très complexes : ils transforment des quartiers, des villes, parfois des régions. Leurs impacts sociaux et écologiques sont multiples et difficiles à démêler d'autres grands projets d'aménagement. Cette carte a donc été créée parce que beaucoup de gens nous disent qu'iels ont du mal à se représenter les conséquences des JOP. On pense qu'elle est nécessaire, parce que les cartes et visuels produits par celleux qui organisent les JOP 2024 ne permettent pas de bien comprendre ce qui est construit, où les bâtiments s'implantent, quelles activités y auront lieu, qui n'y sera pas bienvenu·e. Ces visuels cachent aussi tout ce qui vient avec les JOP : gentrification, surveillance, gâchis d'argent public, conditions de travail sur les chantiers, expulsions, etc. On voudrait donc que cette carte soit un outil militant, une contre-carte qui donne la parole aux collectifs, aux personnes, aux lieux concernés, et propose un récit alternatif à celui de l'État, des collectivités, des sponsors et des entreprises de construction.

COMMENT LIRE CETTE CARTE ?

Cette carte réunit la plupart des lieux qui subissent les conséquences des JOP 2024, et leur taille dépend de la quantité d'informations qu'on voulait y mettre. Elle n'est donc pas géographiquement correcte : Saint-Denis est 2 fois plus grand que Paris, Tahiti est dans la Seine, Marseille fait face à Orly, etc. En bas à droite, on a dessiné 3 lieux qui ne sont pas directement liés aux JOP 2024 : Lausanne, Albertville et les Alpes françaises, parce qu'on voulait montrer les dégâts des JOP passés et futurs en France. Tout ça est le résultat de choix politiques et pratiques, ce qui veut dire qu'il manque forcément des enjeux ! Les couleurs des fonds servent uniquement à distinguer les lieux, mais le dessin au crayon de couleur utilise 4 thèmes colorés. Les collectifs en lutte sont à dominante rose, les lieux écrasés sont rouges et verts, Paris la ville green et innovante est orange et vert clair, et la candidature des Alpes est à dominante violet. Enfin, on est attaché·es à la précision des informations qu'on donne, mais pour éviter de surcharger la carte on a préféré ne pas lister nos sources. N'hésitez pas à nous contacter si vous avez un doute : saccage2024@protonmail.com !

REMERCIEMENTS

On remercie l'ensemble des collectifs et des personnes qui ont participé à cette carte, notamment Saccage 2024, À la criée, Changeons d'ère à Taverny, APPUII, Pleyel avenir, le Pôle écologiste IDF, le Comité de vigilance JO 2024, la Vigie citoyenne de l'Île-Saint-Denis. On continue d'apporter notre soutien à tous les collectifs de par le monde qui luttent contre les JOP et leurs effets. Non aux JOP, ni ici ni ailleurs !

DROITS D'USAGE

Cette carte est sous licence CC BY-SA 4.0 (https://creativecommons.org/licenses/by-sa/4.0/deed.fr). Vous pouvez donc la scanner, l'imprimer, la distribuer, la modifier autant que vous voulez, si vous précisez qu'elle a été faite par Saccage 2024 et À la criée et que vous réutilisez cette licence.

ISBN : 978-2-919635-31-3

CARTE DES SACCAGES DES JOP 2024

LA FÊTE EST DÉJÀ FINIE

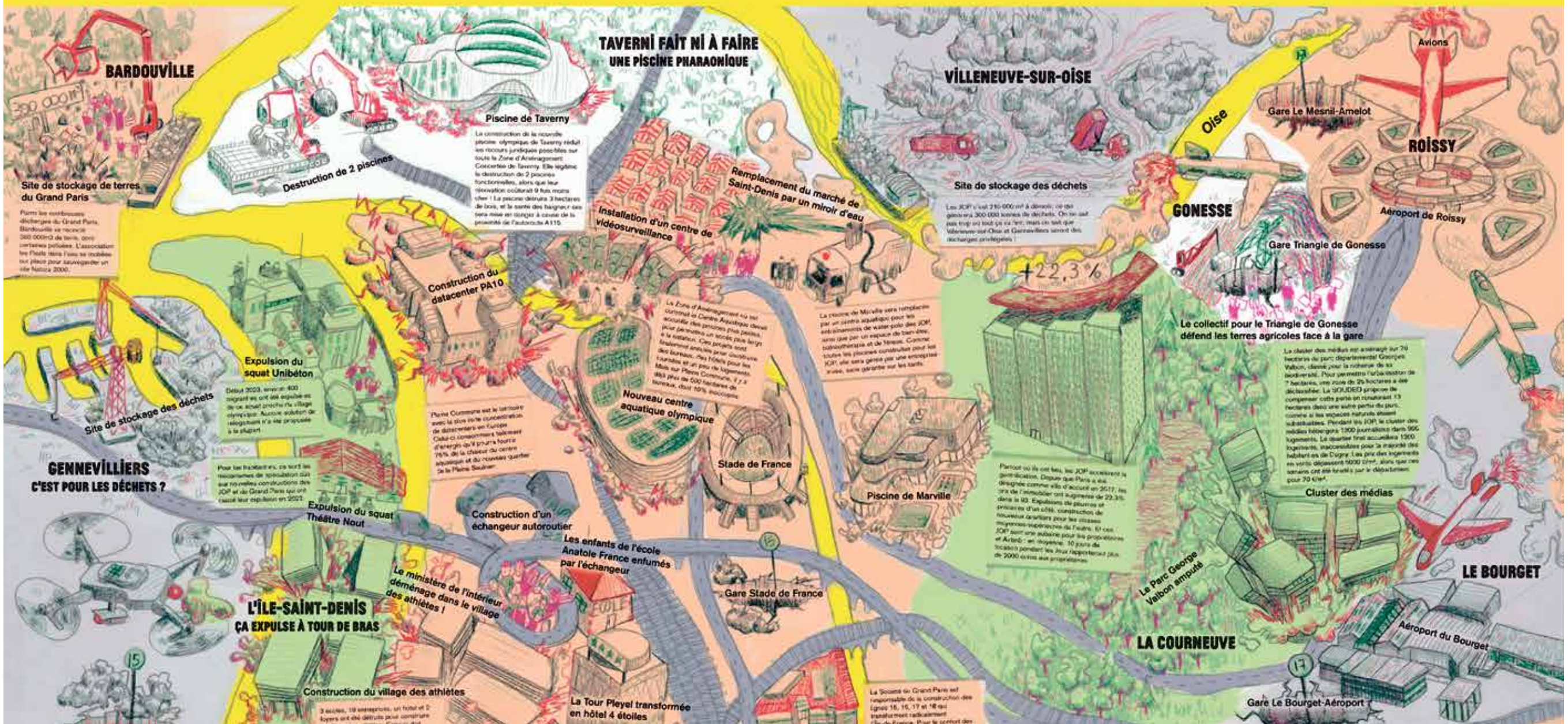

Gare Les Grésillons

Un nouveau centre d'intervention pour la BRAV-N

Augmentation massive de la vidéosurveillance sur le 93

Hour construire le village des athlètes, 224 personnes d'un foyer de travailleurs migrants ADEF ont été expulsées sans perspective de retour dans le quartier, malgré une lutte de plusieurs mois. Certaine ont pu être relogée dans des préfabriqués, mais pas toujours ensemble et avec moins de leur collectifs.

Expulsion d'un foyer de travailleurs migrants

SAINT-OUEN

Nouveau siège de la DGSI

Construction de l'Arena Porte de la Chapelle

Budget des JOP (début 2023 : 8,8 milliards d'euros, soit 2 milliards de plus que le budget initial. L'Etat et les collectivités contribuent à hauteur de 2,1 milliards de euros. Mais en 2022, le Parlement a voté que l'Etat garantirait jusqu'à 3 milliards d'euros de dépassement du budget du COJOP.

Budget des JOP

TAHITI-SUR-SEINE

Village de Teahupoo

Tour des juges pour les épreuves de surf

Paquebot pour loger les athlètes

Bateaux des touristes

Résidence étudiante CROUS

Gare Satory

Chantier de la Tour Triangle accéléré par les JOP

ZAD de Saclay contre l'artificialisation de terres agricoles par la ligne 18

Gare Saint-Quentin Est

SACLAY

Gare CEA - Saint-Aubin

Gare Orsay-Gif

Gare Polytechnique

Gare Massy-Opéra

Gare Antonypôle

Société du Grand Paris

Gare Mairie d'Aubervilliers

Saint-Denis Pleyel, gare meutrière

Pleyel est vous à devenir un quartier d'affaires métropolitain, traversé grâce à sa nouvelle gare par 250 000 personnes tous les jours. Au milieu : une tour "business resort" de 72 500 m², la transformation de la Tour Pleyel en hôtel 4 étoiles de 700 chambres, deux nouveaux bâtiments de bureaux et salles de conférence et 480 nouveaux logements.

Futur quartier d'affaires Pleyel

SAINT-DENIS 2024
VILLE ASSIÉGÉE

Nouveau centre commercial et projets immobiliers

Gare Fort d'Aubervilliers

AUBERVILLIERS
DES POTIRONS, PAS DU BÉTON

La pelouse d'Aubervilliers est un des lieux d'entraînement pour les JOP 2024. Elle est arrosée par les habitant·es et sera construite sur un parking. Mais pour installer un centre de bronzage, il était prévu de détruire 100 jardins ouvriers centenaires à Aubervilliers ! Grâce aux collectifs de défense des jardins, le chantier est abandonné. Mais 4000 m² de jardins ont été détruits à cause du début des travaux, et d'autres sont encore menacés par une future gare de la ligne 15.

VAIRES-SUR-MARNE

Des roseaux détruits pour installer des caméras

Lac de Vaires

Construction du stade nautique de Vaires

Jardins ouvriers des Vertus

Projet abandonné de centre de bronzage

La Cité fertile, lieu culturel qui prépare l'arrivée de l'écoquartier Pantin 4 chemins

Marne

Siège du Comité d'Organisation des JOP

4,4 milliards d'€ du budget mise par un cinéma pour les 45-000 bénévoles ! Or le simple fait de n'équiper les volontaires fiscaux du Comité International Olympique permettrait de remunérer 3000 volontaires.

Construction d'un centre aquatique olympique

PANTIN

Siège de l'ANRU

L'Agence Nationale de Renouvellement Urbain a pour mission de détruire des logements jugés vétustes pour en reconstruire d'autres. Ces projets servent d'alibi des squats, des campements des personnes réfugiées, roms, à la rue... Les nouveaux logements et commerces attirent souvent des populations plus riches. Comme les JOP, et les autres projets du Grand Paris, l'ANRU contribue à chasser les pauvres du 93.

LAUSANNE

Siège du CIO

Le Comité International Olympique est l'organisation qui possède la marque JOP. Depuis 1980, il met en place de plus en plus de partenariats avec des marques pour engranger du profit. C'est une organisation opaque, dirigée par des hommes d'affaires et d'anciens athlètes, qui impose ses lois aux pays d'accueil. Il réduit au minimum sa contribution financière à l'organisation des Jeux, laissant aux Etats et aux collectivités les risques financiers et les dettes.

Les skieurs JOP d'hiver dans les Alpes ont eu lieu à Albertville en 1992. Le budget ayant explosé, la ville a connu une politique d'austérité pendant 20 ans, qui a provoqué des fermetures de services publics et une hausse de la taxe d'habitation de 40 %.

À PARIS
ÇA CONSTRUIT, MAIS LÉGER, VERT, INCLUSIF ET INNOVANT

Transformation de la Gare du Nord

30 000 m2 de surface nouvelle, dont un centre commercial de 20 000 m2 et des bureaux.

Menif sauvage ici le 26/07/2024

CARRIÈRES DE LA SEINE AVAL

Sites de stockage des déchets

ALBERTVILLE
VIVRE DANS LES RUINES DES JOP

Skatepark éphémère et virevoltant place de la Concorde

Siège de la Société de Livraison des Ouvrages Olympiques, hôtel de Cassini

Un mort sur le chantier du bassin d'Austerlitz

Tribunes biodégradables pour le tir à l'arc aux Invalides

Hôtel sociaux Lodge In et Palatino

Gare Le Kremlin-Bicêtre Hôpital

Gare Villejuif Institut Gustave Roussy

Gare Chevilly Trois Communes

ORLY

Aéroport d'Orly

Départ de la flamme olympique

MARSEILLE

Construction d'un centre nautique olympique à la Marina du Roucas Blanc

Des canons à neige qui pompent dans les cours d'eau

Des tremplins à ski

Des pistes de bobsleigh

ALPES FRANÇAISES
CANDIDATES AU SACCAGE EN 2030 !

Une patinoire olympique

Peut-être même des aéroports

De nouvelles routes

Des pistes de curling

L'Ile-Saint-Denis : expulsion des occupants du squat géant Unibéton, à deux pas du village olympique

...24: 2.500 POSTES SUPPLÉMENTAIRES DE POLICIERS DANS L'AGGLOMÉRATION ...NNE

Paris 2014 : la promesse de JO populaires s'envole

Le lobby du bois exotique à l'assaut des JO de 2024

À 500 jours des JO 2024, l'insécurité autour des transports parisiens

Insertrace JO 2024: à Saint-Denis, cette année l'usine "sera ouverte sur cour brusque d'ouvriers"

JO de Paris 2024: Gérald Darmanin annonce 200 policiers supplémentaires dans les transports

France. L'autorisation de la surveillance de masse lors des Jeux olympiques nuit au travail de l'UE en vue de réglementer l'intelligence artificielle

Semaine de 48h et un repas par jour... Les conditions offertes aux volontaires pour Paris 2024 incroyables mais vraies

Jeux olympiques : la France en tête des dérives techno-sécuritaires en Europe

Une partie des jardins ouvriers d'Aubervilliers détruits pour les JO 2024, les écologistes révoltés

À l'approche des JO, des familles expulsées d'hôtels sociaux qui misent sur le tourisme

Un foyer de travailleurs détruit pour laisser place au village olympique

Les JO 2024 à Paris, une catastrophe écologique en Seine-Saint-Denis

JO Paris 2024 : des jardins ouvriers détruits pour une piscine olympique

ET MOI JE VEUX NAGER !

EH BIEN, ÇA NE VA PAS ÊTRE FACILE…

Dans de nombreux pays d'Europe, on assiste depuis une vingtaine d'années à une transformation importante de l'offre en matière de lieux de nage ou de baignade : étangs de plein air, « aquaparcs », piscines privées ou privatives… se multiplient. Mais la piscine publique, elle, prend l'eau. Avec quelles conséquences ? Qu'en est-il de la situation à Bruxelles ?

Chloé Deligne, administratrice d'Inter-Environnement Bruxelles

En mars 2023, le journal britannique *The Guardian* dressait un constat interpellant à propos des piscines publiques au Royaume-Uni : près de 400 d'entre elles avaient disparu entre 2010 et 2023 [1]. Ce constat n'est pas isolé. Beaucoup de régions et pays sont touchés par le phénomène de réduction du nombre de piscines publiques, soit en termes absolus, soit en termes relatifs à l'augmentation de la population. C'est le cas en France, aux Pays-Bas ou en Belgique (dans les trois régions du pays). Les raisons le plus souvent invoquées pour expliquer cette diminution de l'offre sont la vétusté des établissements et le coût de leur rénovation ou de leur fonctionnement pour les collectivités locales (spécialement le coût de l'énergie nécessaire à chauffer l'eau et les bâtiments).

UNE TRANSFORMATION STRUCTURELLE… ET DES LAISSÉS·ES POUR COMPTE

À l'échelle d'un pays ou d'une région, cette diminution des établissements accessibles à tous et toutes se déroule en même temps que d'autres transformations : l'augmentation du nombre de centres aquatiques gérés par le secteur privé (*Aquaparcs* et centres de *wellness* en tous genres), spécialement dans les zones touristiques, la croissance du nombre de piscines privatives (dans certains quartiers chacun a/veut « sa » piscine), une demande sociale accrue pour la création de zones de baignade de plein air en contexte de réchauffement climatique et de recherche de loisirs « écologiques ». Mais ces nouveaux équipements ne compensent généralement pas la diminution de l'offre en piscines publiques. En effet, parce qu'ils sont chers, parce qu'ils sont saisonniers, et/ou parce qu'ils se logent dans des espaces spécifiques (zones touristiques, parcs d'attractions, banlieues aisées), ils ne s'adressent qu'à certains publics. Des territoires et des populations se retrouvent ainsi sur le carreau, sans plus d'accès facile aux lieux de baignade ou de nage. C'est ce que constatait aussi *The Guardian* : au Royaume-Uni, les piscines disparaissaient davantage dans les districts où les indices de santé des populations sont très faibles [2]. De la même façon, en France, une étude réalisée par le ministère de la Santé et des Sports en 2009, montrait que les territoires périurbains peu aisés étaient largement sous-équipés en bassins de natation par rapport aux autres territoires, urbains ou ruraux [3].

> Beaucoup de régions et pays sont touchés par le phénomène de réduction du nombre de piscines publiques.

Le rétrécissement de l'offre accessible à tous et toutes (les piscines publiques) a donc des conséquences sociales qui commencent peu à peu à être visibilisées et discutées : inaccessibilité du fait de la distance aux équipements ; renoncement aux bienfaits de l'immersion dans l'eau parce que les piscines sont saturées et donc insécurisantes ; non-apprentissage de la nage pour un nombre croissant d'enfants qui ne vont plus à la piscine dans le cadre scolaire (la natation a même été supprimée des programmes scolaires aux Pays-Bas et au Royaume-Uni) ; inégalités face aux dangers de l'eau en fonction du groupe social (inégalités parfois confirmées par des études sur les noyades) ; conflits d'usages dans des piscines bondées ou des plans d'eau de plein air pris d'assaut ; hiérarchisation des usages à la fois dans l'occupation horaire des établissements (clubs, activités aquatiques diverses, grand public, écoles) et dans l'occupation des espaces eux-mêmes. Les « sportifs » qui font leurs lignes (souvent des hommes blancs) relèguent aux marges les « dilettantes » (plus souvent des femmes) [4]. L'exclusion de certains publics peut aussi se faire via les règlements ou les aménagements. La suppression des toboggans ou des tremplins par exemple, ou l'interdiction des jeux éloignent *de facto* les « ludiques », tout comme l'imposition de couloirs de nage. Les non-aménagements quant à eux éloignent les personnes obèses ou non valides, ou certaines femmes (musulmanes) qui n'ont pas de moment de non-mixité. De façon générale, les dimensions de genre dans des pratiques où les corps sont en jeu, qui plus est des corps dénudés, sont particulièrement prégnantes.

EN BELGIQUE : APPRENDRE À NAGER, UN PEU OÙ PAS DU TOUT ?

En Belgique, comme l'ont relaté de nombreux médias ces dernières années dans les trois régions du pays, le cours de natation a disparu de fait dans de très nombreuses écoles primaires, alors qu'il fait pourtant partie du programme scolaire dans les deux principales communautés du pays. Dans les écoles secondaires de la Communauté Wallonie-Bruxelles, qui sont pourtant censées l'organiser jusqu'en 2e secondaire, il devient rarissime, et il a tout simplement été supprimé en Flandre.

Pour les écoles qui tentent de maintenir le cours, c'est parfois le parcours de la combattante : les fermetures de piscines obligent à parcourir de plus longues distances rendant le coût du transport impayable et le temps de parcours démesurément long. Plus souvent, il n'y a tout simplement plus de créneaux disponibles. Pour la Flandre, l'absence de cours de natation concernerait presque 30 % des écoles primaires [5]. Un pourcentage qui monte à au moins 50 % pour les écoles néerlandophones de Bruxelles [6]. Ces chiffres sont à mettre en parallèle avec un autre : entre 1995 et 2019, le nombre de piscines accessibles au public en Flandre et à Bruxelles est passé de 486 à 299, soit une diminution de presque 40 %.

Si les chiffres en Wallonie et à Bruxelles n'ont pas été objectivés ou restent peu accessibles, on peut faire l'hypothèse qu'ils sont probablement du même ordre, Les témoignages, des directrices et directeurs d'école, des professeur·es d'éducation physique, des fédérations sportives… convergent en ce sens depuis une quinzaine d'années. Ils convergent également pour dénoncer les inégalités sociales importantes qui découlent de ce délitement de l'équipement public [7]. En effet, seuls les parents des classes sociales privilégiées ont la possibilité de payer des cours en dehors des heures scolaires [8]. Comptez de 240 à 300 euros par an par enfant pour un cours collectif en piscine publique et de 15 à 60 euros par séance de cours privé en piscine privée ! La sélection est déjà faite…

C'est pour faire face à cette pénurie de piscines qu'en 2015 la Wallonie a adopté un « plan piscine », qui a été mis en œuvre progressivement à partir de 2018 et qui devrait permettre de rénover une trentaine de piscines publiques sur les environ 130 recensées. Mais, vu la carence, ce n'est probablement pas ce plan qui permettra à tous les enfants de Wallonie d'apprendre à nager…

> En Belgique, le cours de natation a disparu de fait dans de très nombreuses écoles primaires.

La dernière piscine publique de Bruxelles a été construite il y a 36 ans.

ET À BRUXELLES ?

Pour Bruxelles, deux études ont été commanditées par Perspective.brussels (l'organisme d'intérêt public – OIP – qui s'occupe de la planification et de la prospective). L'une a été réalisée par sa cellule sports et publiée en avril 2020 [9], l'autre a été réalisée par Citytools (un bureau d'urbanisme actif à Bruxelles) et publiée en février 2024 [10]. Ces deux études établissent à peu de temps d'intervalle un relevé relativement sommaire de l'offre de piscines et des problématiques de la Région. Combinées avec d'autres données, elles permettent néanmoins de dresser le tableau suivant.

À Bruxelles, la plus ancienne piscine publique est celle d'Ixelles, construite en 1904, suivie de près par celle de Saint-Gilles construite en 1905 et par la première piscine de Schaerbeek édifiée en 1907 rue Kessels (et désaffectée en 1940). Dans l'entre-deux-guerres, celle de Saint-Josse sera construite (1933). Mais c'est surtout après la Seconde Guerre mondiale (1947-1980) que la plupart des piscines bruxelloises ont été édifiées (11 sur 17, dont 7 dans les années 1970) en suivant grosso modo l'urbanisation progressive de la deuxième couronne urbaine. Quatre communes n'ont aujourd'hui pas de piscine publique : Jette, Berchem Sainte-Agathe, Forest et Auderghem. Il y a donc en tout aujourd'hui théoriquement 17 piscines publiques pour quelque 340 écoles primaires (tous réseaux confondus) et 1 240 000 habitant·es… Deux d'entre elles sont fermées à l'heure actuelle : celle d'Ixelles est en travaux depuis 2020, et Saint-Gilles a fermé à l'été dernier pour plusieurs années. Et si la piscine de Schaerbeek a rouvert en septembre 2023 après 6 ans de travaux, celle de Bruxelles-Centre devrait prochainement fermer pour rénovation. Les cycles de rénovation faisant partie intégrante du cycle de vie des piscines, on peut dire qu'en moyenne il n'y a en réalité que 15 piscines publiques qui sont ouvertes simultanément à Bruxelles. Le prix de l'entrée individuelle y varie de 2,4 à 4 euros et sans tenir compte des formules d'abonnement. À ces piscines publiques s'ajoutent trois piscines qui font partie de complexes scolaires ou de formation dont certaines ouvrent parfois leurs portes à des collectivités extérieures (l'Athénée de Woluwe-Saint-Lambert, le collège Saint-Pierre à Uccle, Jan van Ruusbroeckcollege à Laeken et l'École royale militaire au Cinquantenaire).

Commune	Année de création
Ixelles	1904
Saint-Gilles	1905
Schaerbeek (rue Kessels)	1907 (désaffectée)
Saint-Josse-ten-Noode	1933
Forest	1947 (désaffectée)
Bruxelles (Bains du Centre)	1953
Schaerbeek (Neptunium)	1956
Anderlecht (CERIA)	1962
Woluwe-Saint-Lambert	1964
Watermael (Calypso)	1970
Uccle (Longchamp)	1971
Ganshoren (Nereus)	1972
Molenbeek (Louis Namèche)	1972
Laeken	1972
Woluwe-Saint-Pierre	1975
Etterbeek (Espadon)	1976
Evere (Triton)	1980
Neder-over-Hembeek	1986
Ixelles VUB	1988

Il y a donc 36 ans que la dernière piscine publique de Bruxelles a été construite. Cela remonte aux années 1980, qui signent la fin de la période de l'État-providence et l'offensive du néo-libéralisme dans la gestion des infrastructures publiques. Or, durant ces décennies, plus exactement depuis 1995, la population bruxelloise s'est remise à croître, passant d'environ 950 000 habitants en 1995 à 1 240 000 habitants aujourd'hui, soit une différence de près de 300 000 habitants… mais toujours le même nombre de piscines publiques. Par ailleurs, ces piscines sont relativement mal réparties sur le territoire si l'on tient compte des densités de population. Sans surprise, les quartiers denses et pauvres semblent sous-équipés même s'il faudrait affiner le constat par la récolte et le croisement de données plus précises.

Sur les vingt piscines privées bruxelloises, quinze se trouvent dans le cadran privilégié du sud-est de Bruxelles.

Le bilan de ces quelques données n'est pas surprenant : la grande majorité des piscines publiques sont saturées en semaine entre 9 et 16 heures, les écoles y occupant la majorité des espaces. Les seules plages horaires disponibles restantes se situent souvent dans des tranches qui ne sont pas accessibles ou ne conviennent pas à tous et toutes (très tôt le matin ou tard le soir), en particulier pour les femmes avec enfants ou les clubs pour jeunes. Dans l'ensemble, la situation semble moins tendue le week-end, à l'exception de quelques piscines où la fréquentation est plus importante, mais les données devraient être affinées car celles qui sont mises à disposition ne tiennent compte ni des saisons, ni des tranches horaires.

DES PISCINES PRIVÉES À BRUXELLES

L'étude parue en 2024 est intéressante sur un autre point car elle recense les piscines détenues et gérées par des organismes privés. Depuis la parution de l'étude on peut y ajouter les piscines du complexe Mix installé dans les bâtiments rénovés de la Royale belge au boulevard du Souverain. Il y a ainsi en tout vingt piscines privées à Bruxelles aujourd'hui (sans y inclure la piscine du Résidence Palace qui est hors d'usage depuis plusieurs années), soit davantage que les piscines publiques. L'étude de Perspective/Citytools ne dit rien concernant ces piscines. Dans le cadre d'une réflexion globale sur l'accès aux « joies de l'eau », sur les inégalités sociales et la notion de biens communs/publics, elles mériteraient pourtant qu'on s'y intéresse un peu plus.

Sur les vingt piscines privées, quinze se trouvent dans le cadran privilégié du sud-est de Bruxelles, dont six rien qu'à Ixelles. Une typologie rapide permet de distinguer trois types (sans y inclure la piscine « haute restriction » du complexe sportif High Five de l'OTAN).

Le premier est le type « petites piscines privées » qui offrent des cours privés pour enfants (environ 15 euros la séance), de l'aquagym ou des soins. Elles sont au nombre de sept.

Le deuxième type est celui « des grands bassins de luxe exclusifs » intégrés dans des centres de bien-être haut de gamme, gérées par des grandes chaînes investies dans ce marché, telles qu'Aspria (prix donnés sur demande seulement), Stadium (plus de 1 000 euros par an pour un abonnement standard) World Class Fitness (545 euros par mois), ou le David Lloyd Club. L'abonnement donne accès à toutes les aménités récréatives du complexe (tennis, fitness, bar, etc). Ces piscines se logent dans des lieux sélects du sud-est de la Région (La Rasante à Woluwe, la drève de Lorraine, le boulevard du Souverain) et dans les quartiers tertiaires liés aux organisations internationales (avenue Louise, quartier Léopold). Le dernier en date, le complexe Mix cité plus haut et inauguré en juin 2023, promeut un imaginaire qui mêle le soin à la performance : il offre à la fois hôtel, restaurant, espace *wellness*, espace de co-working et piscines intérieure et extérieure que l'on réserve via un site qui ne s'écrit qu'en anglais. L'abonnement standard est de 200 euros par mois ou 2 200 euros par an. ➡

Il y a neuf piscines de ce deuxième type. Même si la chronologie de leur construction reste à établir, il y a fort à parier qu'elles sont relativement récentes (depuis les années 2 000 ?) et qu'elles ont « profité » de la désertion du terrain par l'État.

Enfin le troisième type est « fermé ». Ces piscines ne sont accessibles qu'à leurs clients ou membres sélectionnés. Elles sont soit intégrées dans des complexes hôteliers luxueux (Sheraton place Rogier et Bristol Hotel avenue Louise), soit appartiennent à des « clubs » (au sens aristocratique du terme) auxquels on n'accède qu'après une procédure sélective (parrainage au Club du château Sainte-Anne à Auderghem). Il y a trois piscines de ce type en région bruxelloise, toutes intégrées dans des complexes sportifs de luxe. Les deuxième et troisième types s'adressent donc clairement à des personnes à (très) hauts revenus, qui peuvent nager « loin de la foule ».

Ainsi, on n'est pas loin de faire face à un cas concret de loisir pour lequel on assiste progressivement à une « sécession des riches », un processus qui conduit les classes favorisées à rompre avec le reste de la population. Pendant un demi-siècle, la nage a été une activité pratiquée librement par toutes les classes sociales, sans encadrement spécifique parce que souvent on l'avait appris à l'école, et relativement bon marché. Aujourd'hui, on peut faire l'hypothèse que les groupes sociaux ont tendance à se répartir selon les types d'infrastructures. Piscines de luxe pour les plus riches, piscines publiques pour les classes moyennes, et pas grand-chose pour les classes populaires, si ce n'est un étang de nage ouvert uniquement l'été ou une visite à l'*aquaparc* péri-urbain devenu lointain. En effet, depuis que le complexe Océade a disparu du Heysel en 2016 pour faire place à la perspective du projet Néo, l'équipement hydro-récréatif couvert le plus proche de Bruxelles, Aqualibi, se trouve à une heure de train au moins des quartiers populaires centraux. Il est loin d'être bon marché puisqu'il faut compter 35 euros pour un billet d'accès dès que l'on mesure plus de 1,20 mètre… et il n'est pas non plus ouvert toute l'année.

DES ÉTUDES LÉGÈRES, UN BILAN DÉCEVANT

À Bruxelles, le gouvernement mis en place en 2019 avait consacré un paragraphe à la problématique des piscines dans sa déclaration de politique régionale. Il disait viser à créer une structure supra-communale chargée de développer des nouvelles infrastructures, à uniformiser les tarifs, et à favoriser les solutions de plein air. On pouvait déjà douter que ces options puissent apporter une réponse rapide aux problèmes connus depuis les années 2010, mais il y avait un embryon d'intention. Malheureusement, en cinq ans aucune concrétisation n'a vu le jour : ni la structure supra-communale, ni l'uniformisation des tarifs, et surtout aucune création d'infrastructure pérenne nouvelle, à l'exception de la petite piscine de plein air Flow portée par le collectif Pool is Cool, aménagée le long du canal à Anderlecht qui a fait le plein tout l'été, et le futur réaménagement du site de Neerpede qui offrira un étang de nage à l'horizon 2025-2026. Mais ce sont là deux offres ouvertes à la belle saison seulement, donc inadaptées à la demande des écoles.

Par ailleurs, on peut douter que les projets actuellement à l'étude puissent combler les besoins dans un avenir proche. L'un d'entre eux concerne encore un espace de plein air (bassin de nage dans le canal), un autre est mixte avec bassins intérieur et extérieur (sur le toit de la Manufakture aux anciens Abattoirs d'Anderlecht), deux ne concernent que des rénovations et n'auront pas d'impact sur l'offre (rénovation de la piscine Victor Boin à Saint-Gilles, transformation des bassins du Longchamp à Uccle). Si ces projets voient le jour, ils auront au mieux créé un bassin intérieur. Les quatre projets restants ne sont qu'au stade de l'étude (parc aquatique à Molenbeek dans le cadre du PAD Gare de l'Ouest), ou sont incertains (bassin d'apprentissage au centre sportif d'Ixelles) ou ont été abandonnés (création d'une piscine à l'école El Hikma La Sagesse à Forest et création d'un bassin sur le site du centre sportif La Forestoise à Forest).

> On est loin d'une quelconque réponse concrète à l'insuffisance des piscines.

Autrement dit, on est loin d'une quelconque réponse concrète à l'insuffisance des piscines. Dans cette perspective, les recommandations proposées dans les deux études de Perspective/Citytools, qui ont le mérite de collecter quelques données, doivent d'ailleurs être lues avec une certaine distance critique. D'une part parce que leurs chiffres sont généraux et incomplets, en partie probablement du fait d'un manque de données statistiques (pour plus de la moitié des piscines publiques, on ne connaît même pas les chiffres de fréquentation annuels !). L'organe supra-communal devrait servir au moins à cela le jour où il sera créé. D'autre part parce que la plupart des recommandations qui y sont énoncées sont fragiles, car avant tout managériales et peu pragmatiques. Qui peut croire, par exemple, que le fait d'ouvrir certaines piscines plus longtemps en soirée et le week-end sur l'ensemble de la Région va permettre de faire face au problème n°1, à savoir que les écoles n'ont plus de piscines où aller ? Par ailleurs, penser qu'il suffirait d'élargir les heures de soirée et de week-end pour attirer X nageurs/nageuses par heure supplémentaire est un peu naïf, surtout si on ne tient pas compte de la localisation des piscines. En effet, les publics changent énormément selon les heures et les piscines publiques ont des rayons d'attraction bien différenciés en fonction de leurs équipements, de leur « ambiance », ou de leur accessibilité en transports en commun, par exemple.

En réalité, le problème de ces études est double. D'une part, les enjeux auxquels leurs recommandations veulent répondre n'ont été ni documentées ni problématisées (veut-on s'occuper en priorité des écoliers, ou des clubs, ou des femmes ? Ou tout à la fois ? Et dans quels quartiers de façon prioritaire ? etc.). D'une part, aucune enquête ne semble avoir été menée sur le terrain. Quels sont les profils des « nageurs/nageuses » (particuliers, écoles, clubs, activités aquatiques…) dans les différentes piscines aux différentes heures ? Pourquoi viennent-ils là ? Vont-ils ailleurs ? Que sont-ils prêts et prêtes à faire pour maintenir leurs activités ? Combien d'écoles n'ont-elles pas accès à une piscine ? Où se situent-elles ? De tout cela, on ne sait rien. Or, il existe à Bruxelles des acteurs, des collectifs et des associations qui ont une véritable expertise, qui sont tous les jours sur le terrain, qui se mobilisent pour le droit à la nage (en s'adressant aux jeunes du quartier, en accompagnant les femmes qui ne savent pas nager). Leurs savoirs mériteraient d'être entendus et pris en compte. Produire des recommandations sur des bases trop légères pourrait *in fine* avoir des effets pervers… ou pas d'effet du tout.

À l'issue de ce tour d'horizon bien décevant, on peut se demander combien de temps il faudra encore pour que tous les enfants, filles et garçons de Bruxelles, toutes les femmes qui portent le voile, toutes les femmes qui assurent les charges domestiques, toutes les personnes âgées qui ont besoin d'exercice puissent trouver, si elles/ils en ont envie, une piscine près de chez elles/eux, un créneau horaire adapté pour accéder au plaisir de plonger sa tête sous l'eau et de propulser son corps dans l'onde bienfaisante, en toute sécurité. Autrement dit, combien de temps faudra-t-il pour que la piscine soit décrétée « bien commun » plutôt que « fardeau communal » ? ●

1. Le journal ne cite pas le nombre total de piscines publiques, il est donc difficile de connaître la proportion que cela représente. M. GOODIER, « England has almost lost 400 swimming pools since 2010 », *The Guardian*, 12/03/23 [en ligne].
2. J. HARRIS, « The story of Britain's pools and leisure center is one of neglect, decay and the lies of levelling up », *The Guardian*, 15/03/23 [en ligne].
3. Ministère de la Santé et des Sports, « État des lieux de l'offre de basin de natation en France. Une approche par les territoires et les usages », novembre 2009 [en ligne].
4. B. HACHET, « Nager à Paris : une enquête sur l'ordre des bassins dans cinq piscines publiques du nord-est parisien », *Sciences sociales et Sport*, 2023/1, 21, p. 73-103.
5. I. BOUKHALFA, « Scholen schrappen steeds vaker zwemuren : gaat elk kind nog kunnen leren zwemmen ? », *VRT Nieuws*, 04/03/2024 [en ligne] & T. LE BACQ, « Leren vzwemmen wordt voor enorme groep kinderen een luxe », *De Standaard*, 04/03/2024 [en ligne].
6. Chiffre cité dans l'étude de Perspective.brussels réalisée en 2020 d'après une enquête de la VGC en 2014 : A. HABRA & G. VALCKE, « Les piscines en Région bruxelloise. État des lieux pour rencontrer les besoins des Bruxellois », *About Brussels* #02, avril 2020, p. 4 [en ligne].
7. P. JASSOGNE, « Les piscines boivent la tasse », *Alter Échos*, 11 décembre 2023 [en ligne].
8. G. BOSMANS, « Armoede beïnvloedt niveau zwemles op school : 'sommige kinderen nooit in een zwembad geweest', *VRT nieuws*, 04/03/2024 [en ligne] ; K. BECKERS, « Duizenden kinderen op wachtlijst voor zwemlessen : kansarme kinderen dreigen de dupe te worden », *De Standaard*, 02/08/2023 [en ligne].
9. A. HABRA & G. VALCKE, « Les piscines en Région bruxelloise. État des lieux pour rencontrer les besoins des Bruxellois », *About Brussels* #02, avril 2020, p. 4 [en ligne].
10. L'étude « État des lieux et recommandations pour un meilleur accès aux piscines bruxelloises » a été réalisée en 2022 sur base de chiffres de 2021 et publiée en 2024. Elle est téléchargeable sur le site de Perspective.brussels : https://perspective.brussels/sites/default/files/documents/piscine_rapport_fr_final.pdf

JO DE PARIS

LE GRAND NETTOYAGE SOCIAL

En Seine-Saint-Denis, le 93, l'un des départements les plus pauvres de France, désinvesti par la puissance publique depuis des décennies, expulsion et bétonisation battent leur plein depuis 2018, assurant la construction des grandes infrastructures Paris 2024®[1]. Une opération d'« intérêt national » qui a délogé 1 500 personnes. Récit d'une dépossession.

Stéphanie D'Haenens, Inter-Environnement Bruxelles

Lorsque les Jeux olympiques et paralympiques (JOP) – le plus grand des méga-événements à l'échelle planétaire avec la coupe du monde de foot[2] – investissent une ville, une kyrielle d'effets délétères s'observent : gentrification, exclusion, expropriation, bétonisation, déploiement de techniques de surveillance des territoires et de leur population[3], lois d'exception… Bien que le dossier de candidature de la France promettait un « héritage » social et « durable », décarboné, adapté aux changements climatiques qui profiterait aux populations locales, les JO constituent une aberration écologique, de leur conception à leur réalisation. Le réaménagement urbain du 93 où se bâtissent les villages des athlètes et des médias est le socle de cet héritage promis par les jeux. De nouveaux écoquartiers arborés[4] sortiront de terre, en bordure de Seine, mais ils ne seront pas destinés aux 1 500 habitant·es délogé·es.

> De nouveaux écoquartiers arborés sortiront de terre. Ils ne seront pas destinés aux 1 500 habitant·es délogé·es.

DÉGAGER LES PAUVRES

Depuis l'attribution officielle des Jeux à la ville de Paris en septembre 2017, de nombreuses familles sont victimes d'expulsion, de délogement-relogement, se retrouvant souvent loin de leur cadre de vie (ami·es, travail, école, médecins…) et dans des conditions de logement aggravées. C'est le cas des habitant·es de trois tours HLM délabrées de la cité Marcel-Paul, dans le sud de L'Île-Saint-Denis. Elles seront détruites en 2025 pour créer plus de mixité sociale. Ce programme de rénovation urbaine, initié en 2016 et donc « indépendant » des JO, déloge 730 adultes et enfants avant les festivités. Ce quartier de logements sociaux est aussi une scène ouverte de deal de drogue à quelques encablures d'une partie du village des athlètes. Le calendrier de la rénovation du quartier, et donc du délogement de ses habitant·es, s'est accéléré pour correspondre à celui des Jeux. Même sort pour les 400 personnes, essentiellement des hommes venus du Tchad, du Mali, du Soudan, expulsés du squat Unibéton situé en bordure du futur « village ». À Saint-Ouen, de l'autre côté de la Seine, 286 hommes, tous étrangers ou d'origine étrangère, ont dû quitter le foyer ADEF (gros opérateur du logement de travailleur·euses migrant·es en Île-de-France) sis sur une partie du site du village olympique, qui doit accueillir immeubles de bureaux et de commerces.

Aux effets d'éviction dus à la construction de gigantesques équipements sportifs (centre aquatique olympique, village des athlètes, village des médias) s'ajoutent les naufragés du Grand Paris Express. Dans les banlieues populaires, de nombreux·ses habitant·es sont expulsé·es, exproprié·es de leur maison, relogé·es dans un autre logement social pour laisser place aux futures 68 gares du nouveau réseau de transports en commun autour de Paris. Deux cents kilomètres de métro pour 42 milliards d'euros (aux conditions économiques de 2020). À l'horizon 2030, quatre nouvelles lignes automatiques entoureront la capitale en traversant la petite couronne[5]. Pour les JO, seule l'extension de la ligne 14 sera terminée, de Saint-Denis-Pleyel (nouvelle gare et nouveau quartier hype) à Orly-Aéroport. Une artère indispensable aux JO, puisqu'elle reliera les sites olympiques, dont le village des athlètes et le Stade de France.

Dans son ouvrage *Paris 2024, une ville face à la violence olympique*[6], Jade Lindgaard, avec qui nous avons pu nous entretenir Lire p. 20-22, reprend les chiffres des « délogements olympiques » estimés par l'organisation de défense des droits humains COHRE, une ONG suisse qui a fermé ses portes en 2014. Sur vingt ans de recensement, plus de 2 millions de personnes dans le monde ont perdu leur domicile à cause des Jeux olympiques. Beijing 2008 – record absolu –, 1,5 million de personnes ont été déplacées ; Séoul 1988, 720 000 logements détruits ; Barcelone 1992, 600 familles expulsées ; Atlanta 1996, 30 000 familles, essentiellement afro-américaines, déplacées ; Athènes 2004, 2 700 personnes – essentiellement des Roms – expulsées ; Londres 2012, 1 000 personnes délogées par la gentrification accélérée ; Rio 2016, 20 000 personnes expulsées, notamment de leurs favelas.

QUAND LES HÔTELS SOCIAUX REDEVIENNENT PRIVÉS

Dans ce recensement des délogements, des invisibles passent sous les radars du décompte. Dans un article publié sur Mediapart[7], Margaux Dzuilka et Névil Gagnepain (Bondy Blog) relatent que « *chaque nuit en Île-de-France, près de 56 000 personnes sont hébergées à l'hôtel, via le 115*[8] *mais, avec la perspective lucrative des Jeux olympiques, nombre d'établissements rompent leur convention avec l'État* ». Ce qui peut être fait à tout moment. Conséquence : de plus en plus de familles sont expulsées et ballottées alors qu'elles occupent une chambre depuis des mois voire des années. Activée en 2010 par le gouvernement, cette politique urgentiste mise sur l'hébergement dans des structures hôtelières privées (qui ne permet bien souvent pas de cuisiner), plutôt que sur l'organisation de solutions pérennes face à une saturation des places dans les structures traditionnelles d'hébergement. Pendant la pandémie de Covid 19, de nombreux propriétaires d'hôtels ont signé une convention avec des opérateurs spécialisés dans l'hébergement d'urgence afin d'amortir leurs pertes. En échange, ces établissements perçoivent environ 18 euros par occupant, un montant qui ne fait pas le poids par rapport aux tarifs en vigueur dans le secteur privé à la veille des Jeux. ➡

Divers chiffres circulent sur les prix de location d'une chambre d'hôtel pendant les Jeux. En septembre dernier, l'office du tourisme de Paris prévoyait un prix moyen de location d'une chambre passant de 169 euros en juillet 2023 à 699 euros en juillet 2024. L'association de consommateurs UFC-Que Choisir estimait quant à elle, dans une étude publiée en décembre, que le «*prix moyen pratiqué pour la nuit du 26 au 27 juillet 2024 serait de 1 033 euros, contre 317 euros pour celle du 12 au 13 juillet, soit une hausse de 226 %*» [9]. À l'opposé de ces projections, Kayak (qui fait partie de Booking Holdings, premier moteur de recherche de voyages au monde), observe, via son outil de suivi des prix, un tassement attendu pour la période des JO : le prix moyen d'une nuit dans un hôtel, classé entre deux et cinq étoiles, a diminué depuis le début de l'année, passant de 351 euros en janvier à 340 euros en mars. Mais le jeu de l'offre (les réservations plafonnent à 60 % en moyenne pour les hôtels de 2 à 5 étoiles) et de la demande (qui se laisse désirer) pourrait s'inverser dans les dernières semaines avant les olympiades et enflammer les prix.

AIRBNB, MÉDAILLÉ D'OR

Autre phénomène des JO qui charrie son lot de «délogement» : la location Airbnb. Selon une étude réalisée en novembre 2023 par la plateforme Lycaon Immo, spécialisée dans la modélisation de données immobilières, les prix des locations touristiques durant les Jeux atteignaient des niveaux sans précédent sur la plateforme Airbnb. Pour passer une nuit dans un meublé de la capitale entre le 26 juillet et le 11 août, avec une réservation en novembre, il fallait dépenser environ 1 050 euros contre 600 euros l'été 2023. En novembre, les meublés du VIIIe arrondissement, où se dérouleront notamment les épreuves d'escrime au Grand Palais, étaient affichés à environ 2 361 euros la nuit contre 1 462 euros dans le VIe et 1 360 euros dans le VIIe. Les tarifs étaient nettement plus abordables dans le XIIe arrondissement (638 euros la nuit) et dans le XVIIIe (684 euros). De son côté, l'Adil (Agence départementale d'information sur le logement) tire la sonnette d'alarme. De nombreux locataires parisiens voient leurs baux soudainement résiliés à l'approche des JO. Si la plupart des congés sont donnés en respectant les règles, les locataires mis à la porte soupçonnent une volonté du propriétaire de louer le bien à prix fort via Airbnb pendant la compétition. L'agence pointe aussi des propriétaires qui occuperont leur bien pendant l'été mais qui en loueront une chambre. En novembre, la nuitée en compagnie du proprio tournait autour de 500 euros sur Airbnb, ce qui correspond plus ou moins au prix d'un hôtel 4 étoiles.

Les prix des locations touristiques durant les Jeux atteignaient des niveaux sans précédent sur la plateforme Airbnb.

Au rang des évictions, il y a aussi le cas de 2 000 étudiant·es, majoritairement des boursiers, logé·es par le CROUS, l'organisation universitaire de logement des étudiants, qui en mai 2022 ont reçu une lettre de leur bailleur afin de «libérer» leurs chambre et résidence aux mois de juillet et août 2024 afin que le personnel des jeux puisse y être logé. Une réelle angoisse pour de nombreux jeunes gens qui devront organiser leur déménagement pendant leur session d'examens de juin et ne pourront y résider pour les examens de seconde session.

De nombreux locataires parisiens voient leurs baux soudainement résiliés à l'approche des JO.

Pendant ce temps, à un mois des JO, plusieurs bailleurs sociaux de Paris ont envoyé des courriers à leurs locataires pour leur rappeler l'interdiction de sous-louer leur logement pendant les Jeux. Les contrevenants risquent de lourdes sanctions, entre autres financières. Les habitants des HLM de Paris et des départements franciliens de la petite couronne risquent une amende de 9 000 euros en cas de sous-location. Le ruissellement inversé de la machine olympique confine au cynisme.

LE CHOC DE LA DÉPOSSESSION

«*Le temps olympique n'est ni celui des villes ni celui des cœurs des mortels. De cette expérience* in vivo *naît le choc de la dépossession*», martèle Jade Lindgaard. Le mouvement citoyen Saccage Paris, rassemblant de nombreux collectifs, a dressé une carte alternative des impacts sociaux et écologiques des JOP en réponse aux cartes et visuels produits par l'organisation officielle Voir p. 12-13. Des cartes officielles qui ne permettent pas de comprendre ce qui est construit, où, quelles activités y auront lieu et qui n'y sera pas bienvenu·e. «*On voudrait donc que cette carte soit un outil militant, une contre-carte qui donne la parole aux collectifs, aux personnes, aux lieux concernés, et propose un récit alternatif à celui de l'État, des collectivités, des sponsors et des entreprises de construction*», lit-on sur leur site [10]. Ce «modèle olympique» de la dépossession se reproduit de JO en JO, de ville en ville.

Une abondante littérature scientifique analyse les éléments clés de la machine olympique. Parmi la communauté des chercheurs, Martin Müller, professeur au sein de l'Institut de géographie et durabilité de l'Université de Lausanne, s'est amusé à analyser (à partir de sources publiques) l'évolution des coûts et des recettes engendrés par les Jeux olympiques d'hiver et d'été et les Coupes du monde de football de 1964 à 2018 [11].

Il révèle que les Jeux olympiques ont connu une forte croissance : le nombre de représentants des médias accrédités a plus que doublé, passant de 129 185 à Barcelone en 1992 à plus de 300 000 à Rio de Janeiro en 2016, les revenus du sponsoring international ont explosé, passant de 172 millions de dollars en 1992 à plus de 649 millions en 2018, et les recettes de la radiodiffusion ont presque quintuplé, passant de 292 millions de dollars en 1992 à 1,4 milliard en 2018.

Müller dresse la liste des sept péchés capitaux [12] de ces méga-événements sportifs : promesses fallacieuses des avantages (calculs d'impacts économiques exagérés) ; sous-estimation des coûts due à la longue période de mise en œuvre pour une date fixe qui encourage la pratique des chèques en blanc (le cahier des charges est considéré comme de la «science-fiction») ; les priorités de l'événement deviennent des priorités urbaines et concourent au gigantisme des infrastructures (parkings, aéroports, stades, piscines… tous dessinés en surcapacité) ; la prise de risque – les déficits – est assurée par la puissance publique (souvent pour une privatisation des bénéfices) ; les intérêts de l'élite priment sur l'intérêt général (gentrification, népotisme, privatisation préférentielle) ; mise en place de règles d'exception (suspension des règles de droit régulières, expulsions, ruptures du tissu urbain) ; et enfin, septième et dernier péché, l'événement favorise la mise en place de solutions temporaires pour pallier des systèmes politiques dysfonctionnels.

PERTE DE LÉGITIMITÉ

Un tableau noir qui incite certaines villes à réfléchir à deux fois avant de se porter candidates à l'organisation. Une étude récente se penche sur les huit villes qui se sont retirées récemment des candidatures olympiques des Jeux d'hiver de 2022 et d'été 2024 : quatre l'ont fait après un référendum populaire négatif (Cracovie, Davos, Munich, Hambourg), deux pour des raisons politiques (Oslo et Rome) et deux suite à des manifestations contestataires locales menées par les citoyens (Boston et Budapest) [13]. Les raisons invoquées sont financières, mais aussi protestataires. Soit contre la politique en place comme à Budapest, où les opposants au Premier ministre Viktor Orbán ont eu raison de la candidature, soit contre la candidature même comme le mouvement No Boston qui aujourd'hui outille des collectifs qui souhaitent empêcher la candidature de leur cité. Les gouvernants locaux et les habitants sont opposés au gaspillage des fonds publics et au dépassement des coûts pour des bénéfices restant flous. Les récents référendums sur les Jeux olympiques d'hiver de 2026 confirment la tendance. Après Graz/Schladming (Autriche), Innsbruck (Autriche), Graubünden et Sion (Suisse), Calgary (Canada) s'est retirée en décembre 2018 malgré le projet de réutiliser certaines infrastructures construites pour les JO de 1988. À poursuivre un modèle capitaliste déconnecté des besoins des «acteurs locaux» et des habitant·es, le Comité international olympique pourrait être confronté à une pénurie de villes candidates !

La France, elle, – les Alpes françaises ! – a candidaté pour les Jeux d'hiver de 2030 ! Qu'importe que le décompte des coûts des JO 2024 ne soit pas encore connu et que le budget prévisionnel actuel dépasse de 15 % le budget inscrit dans le dossier de candidature de Paris 2024® ! Quand on compte en milliards, on ne compte plus : le budget actuel frôle les 9 milliards d'euros, à parts égales de financements publics et privés – chiffres 2023 –, dont 4,4 milliards pour la seule organisation (salaires, nourriture, transport des athlètes…).

Gentrification, népotisme, privatisation préférentielle… les intérêts de l'élite priment sur l'intérêt général.

Jules Boykoff, ancien athlète olympique et politiste, analyse les processus d'accumulation du capital qui se mettent en place dès lors qu'une ville organise des JO [14]. L'histoire récente des Jeux (après 1980) indique une forme spécifique de capitalisme qu'il nomme « capitalisme festif », qui serait le cousin affable du « capitalisme du désastre » décrit par Naomi Klein, et dont le ressort tient dans le partenariat public-privé (PPP), au sein duquel l'État n'est pas aboli ou éviscéré, mais utilisé comme source de profit privé. Ce que Müller dit autrement dans son étude des coûts et recettes de 43 méga-événements sportifs [15] : « *Les Jeux olympiques et la Coupe du monde de football souffrent d'un déficit structurel et ne pourraient pas exister sans subventions externes.* » Paris n'échappe bien sûr pas à cette logique Lire p.20-22. ●

L'État n'est pas aboli ou éviscéré, mais utilisé comme source de profit privé.

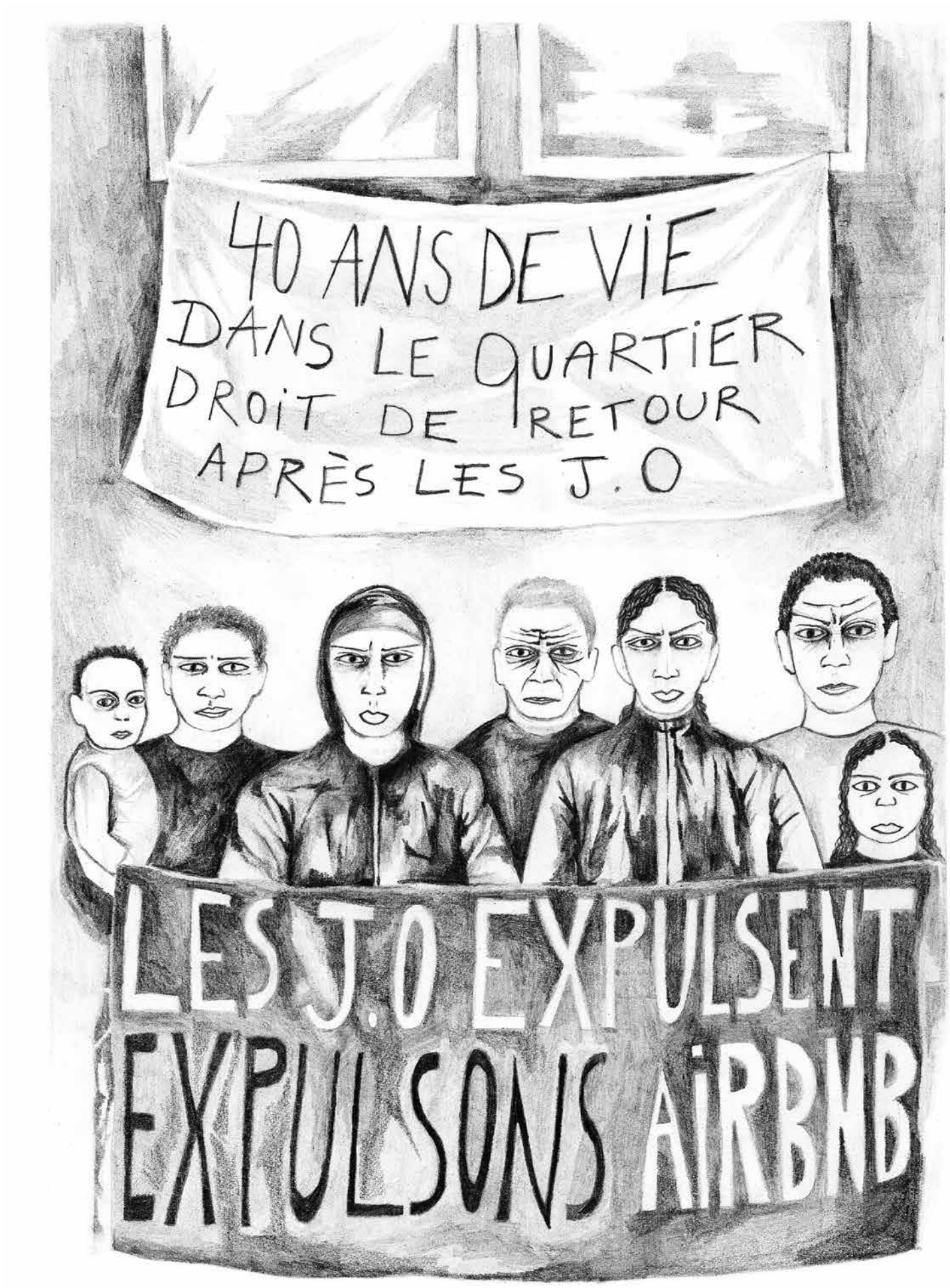

1. Les Jeux olympiques auront lieu du 26 juillet au 11 août et les paralympiques du 28 août au 8 septembre.
2. 15,9 millions de visiteurs sont attendus dont 10 %, soit 1,5 million de personnes, de l'étranger.
3. Les Jeux seront l'occasion de systématiser et pérenniser la vidéosurveillance algorithmique ou automatisée (VSA) dans l'espace public, supposée sécuriser l'événement et sa foule compacte. La RATP (société de transports en commun de Paris et d'Île-de-France) l'expérimente déjà sur les voyageurs de son réseau avec la complicité des forces de l'ordre. L'algorithme permet une analyse vidéo, que ce soit en temps réel ou après coup, et vise à détecter les « comportements suspects », le « maraudage » (le fait d'être statique dans l'espace public), le « dépassement d'une ligne », une personne en particulier, les objets abandonnés, une bagarre, un vol, etc. https://www.laquadrature.net/2022/03/23/quest-ce-que-la-videosurveillance-algorithmique/
4. D'une superficie de 52 hectares, le village est réparti sur trois communes : Saint-Denis, Saint-Ouen-sur-Seine et L'Île-Saint-Denis. 15 000 athlètes y seront logés. Après les Jeux, ils seront convertis en logements (2 800 pour 6 000 habitants) et en surfaces de bureaux, services et commerces pouvant accueillir 6 000 travailleurs.
5. A. CLERVAL, L. WOJCIK, *Les Naufragés du Grand Paris Express*, Zones, éd. La Découverte, Paris, 2024 [Disponible à la bibliothèque d'IEB].
6. Aux Éditions Divergences, janvier 2024. [Disponible à la bibliothèque d'IEB]
7. « À l'approche des JO, des familles expulsées d'hôtels sociaux qui misent sur le tourisme », 13 février 2023.
8. Le 115 est un numéro d'appel d'urgence en cas d'expulsion, d'absence ou de perte de logement, ou pour toute personne victime de violences familiales. Il permet d'être accueilli·e gratuitement dans un centre d'hébergement d'urgence.
9. « Jeux olympiques 2024. Les hôteliers ont la main lourde ! » 26 décembre 2023.
10. https://paris-luttes.info/carte-des-saccages-des-jop-2024-17543
11. M. MÜLLER, D. GOGISHVILI, S. D. WOLFE, « The structural deficit of the Olympics and the World Cup : Comparing costs against revenues over time », *EPA, Economy and Space*, 2022. L'étude a été traduite par le collectif NO JO : https://no-jo.fr/traduction-de-larticle-le-deficit-structurel-des-mega-evenements/
12. M. MÜLLER, « StadsSalonsUrbains #7: The Seven Deadly Sins of Planning Mega-events and How to Repent », conférence du 27 mars 2015, au Bursschouwburg, à l'invitation de Brussels Academy & Brussels Studies Institute.
13. N. FABRY et S. ZEGHNI, « Pourquoi les villes ne veulent-elles plus accueillir les Jeux Olympiques ? Le cas des JO de 2022 et 2024 », *Revue Marketing Territorial* 4, hiver 2020.
14. J. BOYKOFF, *Celebration Capitalism and the Olympic Games*, Routledge, 2013.
15. *Op. cit.*

PARIS 2024

UNE VILLE FACE À LA VIOLENCE OLYMPIQUE

Entretien autour d'une enquête de terrain de six ans, à la rencontre des gestionnaires de la métropole et des habitant·es de Seine-Saint-Denis, où une partie des épreuves olympiques aura lieu et où de grosses infrastructures sont construites en détruisant le tissu urbain existant.

Une interview de Jade Lindgaard par Stéphanie D'Haenens (IEB)

Journaliste au pôle écologie de Mediapart, Jade Lindgaard couvre les injustices environnementales, les pollutions industrielles, l'écologie urbaine et le nucléaire. Habitante d'Aubervilliers (93) et militante, elle répond ici aux questions de Stéphanie D'Haenens concernant son dernier ouvrage, *Paris 2024. Une ville face à la violence olympique*, qui vient de paraître aux éditions Divergences.

Vous précisez d'emblée en introduction de votre ouvrage que vous n'avez pas voulu écrire un livre contre les Jeux olympiques. Pourtant, au fil des chapitres, on ne peut que se positionner contre l'organisation d'un tel méga-événement.

Je suis partie d'un point de vue très ignorant de ce que sont les Jeux olympiques et de la manière dont ils s'organisent. J'ai vraiment essayé d'avoir une démarche la plus empirique possible, de regarder depuis le terrain quels sont les effets notables de ces Jeux tout en essayant d'estimer les chances que les promesses affichées par les organisateurs se réalisent. Plus j'ai avancé dans cette enquête, plus j'étais impressionnée par l'ampleur des évictions sociales. Beaucoup de personnes ont été expulsées en raison de la construction du village olympique. Dès lors, mon point de départ qui était de travailler sur les impacts environnementaux des Jeux olympiques, puisque c'est ma spécialité comme journaliste à Mediapart, a assez vite dévié. Avant les impacts environnementaux, il fallait travailler sur les évictions sociales parce qu'elles étaient en train de se produire et personne n'en parlait.

> Plus j'ai avancé dans cette enquête, plus j'étais impressionnée par l'ampleur des évictions sociales.

C'est la deuxième chose qui m'a frappée dans cette enquête. C'est que, à aucun moment, les organisateurs des JO n'ont demandé aux gens leur avis. À aucun moment il n'y a eu une consultation pour demander aux Parisien·nes ou aux habitant·es de la Seine-Saint-Denis s'ils, elles étaient d'accord, voire favorables, à ce qu'on organise des Jeux olympiques à Paris en 2024.

Ensuite, une fois le processus d'organisation enclenché, ces personnes directement concernées n'ont pas été écoutées. Les habitants du foyer de travailleurs étrangers (ADEF) ont été relogés Lire p. 17-19. On est en France, les gens sont protégés par des droits, donc ils ont été hébergés temporairement avant un relogement définitif l'année prochaine, si tout va bien. Mais, pour autant, est-ce qu'ils étaient d'accord pour être délogés ? Est-ce qu'ils n'auraient pas voulu rester sur ce qui va devenir un écoquartier après le départ des athlètes du village olympique ? Ces questions-là n'ont pas été posées et c'est vraiment ce fil-là, à la fois d'éviction sociale et de rapt démocratique, que j'ai essayé de tirer.

Le sport peut avoir une dimension inclusive, notamment dans les quartiers défavorisés comme celui de la Seine-Saint-Denis. Sauf que ce que j'ai constaté, c'est un écart entre les promesses affichées d'égalité, de solidarité et d'inclusivité et la réalité sur le terrain.

> À aucun moment, les organisateurs des JO n'ont demandé aux gens leur avis.

Vous parlez dans votre ouvrage du « choc de la dépossession » subie par les habitant·es de Seine-Saint-Denis. Vous nous contez la construction d'un solarium sur les jardins ouvriers de Vertus pour le bon repos des athlètes, vous nous contez la construction du village olympique sur un territoire délaissé socialement, culturellement, économiquement par la puissance publique depuis des décennies et qui après les Jeux deviendra un nouvel écoquartier. Tous les mots qui sont utilisés dans votre ouvrage content la brutalité de la puissance publique à cet égard. Quel sera l'héritage social pour les habitants ? Et aussi quel ruissellement peut-on espérer justement de ces JO au niveau sportif pour les habitant·es dont les plus démunis ont un accès au sport aléatoire ?

C'est une question fondamentale. Parce qu'en fait, les Jeux olympiques sont toujours des aménagements urbains et des aménagements d'équipements sportifs. C'est la promesse pérenne de ces Jeux. C'est-à-dire qu'une fois terminés ils sont censés laisser derrière eux des équipements et des aménagements qui permettent d'avoir une meilleure pratique sportive.

Ça, encore une fois, c'est la promesse. Alors qu'est-ce qui va rester ? Une très grande piscine qui s'appelle le Centre aquatique olympique à Saint-Denis, mais qui n'est pas une piscine à taille olympique. Il va rester le stade Adidas Arena, dans le XVIIIe, Porte de la Chapelle, qui peut aussi servir de salle de concert. Il va rester des pistes cyclables aménagées le long du canal en Seine-Saint-Denis, au nord de Paris, puis aussi un ensemble de gymnases qui ont été réhabilités parce qu'ils étaient en mauvais état, et enfin des piscines d'entraînement des JO qui ne sont pas des piscines utilisées pour les compétitions, mais qui ont été construites pour permettre l'entraînement des athlètes, et pour laisser un héritage aux villes mitoyennes.

Ce que disent les chercheurs qui travaillent sur les JO, c'est qu'il y a très peu d'effets des JO sur l'augmentation de la pratique sportive des gens. Au moment des Jeux, il y a une excitation autour du sport. Surtout si un athlète français ou l'équipe de France gagne une médaille, il y a un effet d'entraînement et une vague d'inscriptions dans les clubs, mais pas de très longue durée et ça ne joue que pour certains sports les plus connus, alors que le principe des JO offre le spectacle d'une multiplicité de sports qui ne sont pas accessibles.

Dans la plupart des villes en France, les clubs sont limités aux clubs de foot, vélo, natation et un peu de gymnastique. Il y a un décalage entre la multiplicité des sports olympiques et la réalité des offres dans les communes, ce qui constitue la première difficulté d'accès. Ensuite, la manière dont les fédérations sportives sont organisées en France fait que, lorsque vous êtes enfant, vous pouvez entrer dans les clubs sportifs de votre ville, mais ces fédérations sont organisées autour de la formation de champions. Donc si, par exemple, vous êtes ado et que tout d'un coup vous voulez vous mettre au tennis, ce n'est plus possible de passer par un club parce que vous êtes trop vieux. Il faut alors passer par le privé. Cette difficulté structurelle d'accès aux sports n'est pas modifiée par les Jeux olympiques.

En termes d'équipements, le village olympique et le village des médias construits en Seine-Saint-Denis vont devenir des nouveaux quartiers d'habitation et de bureaux et commerces. La promesse est d'augmenter l'offre de logements mais la limite de cette offre, sur laquelle j'ai beaucoup travaillé, est que, comme ces nouveaux quartiers ont été construits en très grande majorité avec des investissements privés par de grosses entreprises françaises liées aux BTP (bâtiments et travaux publics) et à l'immobilier (les groupe Vinci Eiffage, la banque Nexcity, la filière immobilière de la Société Générale ainsi que d'autres groupes plus petits), ces logements sont mis sur le marché de l'immobilier. Sur les 6 000 logements 30 % seront sociaux, 70 % privés. Une partie est déjà vendue puisqu'ils ont été mis en vente depuis l'année dernière avant d'être construits comme cela se fait beaucoup dans l'immobilier. Et donc ces logements ne sont accessibles qu'aux personnes qui ont accès au crédit bancaire. Aujourd'hui en France, ce sont les classes moyennes supérieures et les classes supérieures.

Ça veut dire que les habitant·es de Seine-Saint-Denis, plus pauvres que la moyenne dans leur immense majorité, n'auront pas accès à ces logements. Cette politique-là est défendue par les élus de Seine-Saint-Denis.

Donc, grâce à ces logements, la municipalité va attirer des gens qui ont davantage de moyens. C'est le discours bien connu de la mixité sociale qui est aussi un discours de gentrification, ce sont deux noms qui désignent le même processus. C'est la question que j'ai essayé de soulever avec mon enquête de terrain : quand on investit autant d'argent public et privé dans un quartier – parce que le village olympique c'est 2 milliards d'euros – est-il souhaitable que son bénéfice revienne majoritairement aux classes moyennes supérieures ?

C'est le discours bien connu de la mixité sociale qui est aussi un discours de gentrification. Ce sont deux noms qui désignent le même processus.

Au-delà de la gentrification, vous expliquez le lien très fort entre l'État, « les grandes familles de l'État olympique » comme vous dites, et les différentes instances et institutions des Jeux olympiques et leur évolution. Ce fameux slogan que vous dépliez au fil des pages « Les Jeux financent les Jeux », et sa logique marchande et publicitaire. Vous dites qu'il y a eu un basculement en 1984, avec les Jeux olympiques de Los Angeles. Vous parlez même d'un « urbanisme de trophée ». Alors vous venez de citer l'Adidas Arena comme héritage potentiel pour les Parisien·nes. Est-ce que vous pouvez expliquer cette évolution des Jeux ?

C'est un des éléments vraiment intéressants de cette question olympique. Historiquement, les Jeux étaient financés par les pouvoirs publics parce qu'ils étaient considérés comme des événements importants pour les États, en réunissant une nation.

Plus les années passaient, plus il y avait d'énormes dépenses avec la construction de gigantesques ouvrages olympiques. Jusqu'aux Jeux de Montréal, en 1976, qui se sont terminés par un énorme endettement de la Ville de Montréal[1]. Suite à cette quasi-banqueroute, de nombreuses villes on fait savoir au Comité international olympique (CIO, l'instance organisatrice des Jeux dont le siège est à Lausanne) qu'elles ne souhaitaient plus organiser les jeux parce qu'elles ne voulaient pas se retrouver en situation de dette comme Montréal. Donc le CIO a retravaillé son modèle économique pour faire entrer les sponsors. Le moment de consécration de ce nouveau modèle olympique, ce sont les Jeux olympiques de Los Angeles en 1984, qui sont donc massivement sponsorisés par le privé. C'est l'arrivée des grands sponsors qui restent encore des sponsors olympiques aujourd'hui, notamment Coca-Cola, avec tout un système de sponsors premium qui sont choisis par le CIO lui-même et qui obtiennent en échange de leur financement (dont les montants ne sont jamais vraiment révélés) non seulement une présence publicitaire mondiale gigantesque, mais en plus des droits exclusifs. Par exemple, seul le Coca sera vendu dans les enceintes des Jeux et dans les fan-zones et pas le Pepsi. Ce qui conduit au modèle actuel de financement des Jeux. Il y a trois sources de financement : la billetterie (15 millions de billets sont en vente), les sponsors privés et les droits de diffusion qui sont touchés par le CIO et reversés au comité d'organisation des JO – en France, c'est le COJOP (Comité d'organisation des Jeux olympiques et paralympiques) qui est présidé par Tony Estanguet.

Ça, c'est le mode de financement des JO pour la partie événementielle, donc l'organisation des Jeux en tant qu'événement. Mais comme je disais au début, les Jeux olympiques sont toujours des opérations d'aménagements urbains qui sont en partie financées par les pouvoirs publics, c'est-à-dire l'État et les collectivités locales. Ils sont pris en charge par une autre instance, un établissement public qui s'appelle la Solideo (Société de livraison des Jeux olympiques) qui a construit le village olympique, le village des médias, la piscine à Saint-Denis. L'Adidas Aréna, elle, a été construite par la mairie de Paris.

Donc la Solideo est maître d'ouvrage, elle a un rôle de coordination. C'est un établissement public qui a eu pour mission d'assurer que tous les équipements soient prêts pour le 26 juillet, jour de la cérémonie d'ouverture. Mais elle a coordonné des ouvrages en grande partie financés par le privé. Des partenariats public-privé. C'est notamment le cas du village olympique dont la construction a été coordonnée par la Solideo, mais qui a été construit avec des fonds privés à 78 %. C'est-à-dire que la Solideo a financé la partie publique, l'espace public, l'aménagement des rues, ce qui est extérieur, tandis que le village en tant que quartier a été financé par les investissements privés. Idem pour le village ➡

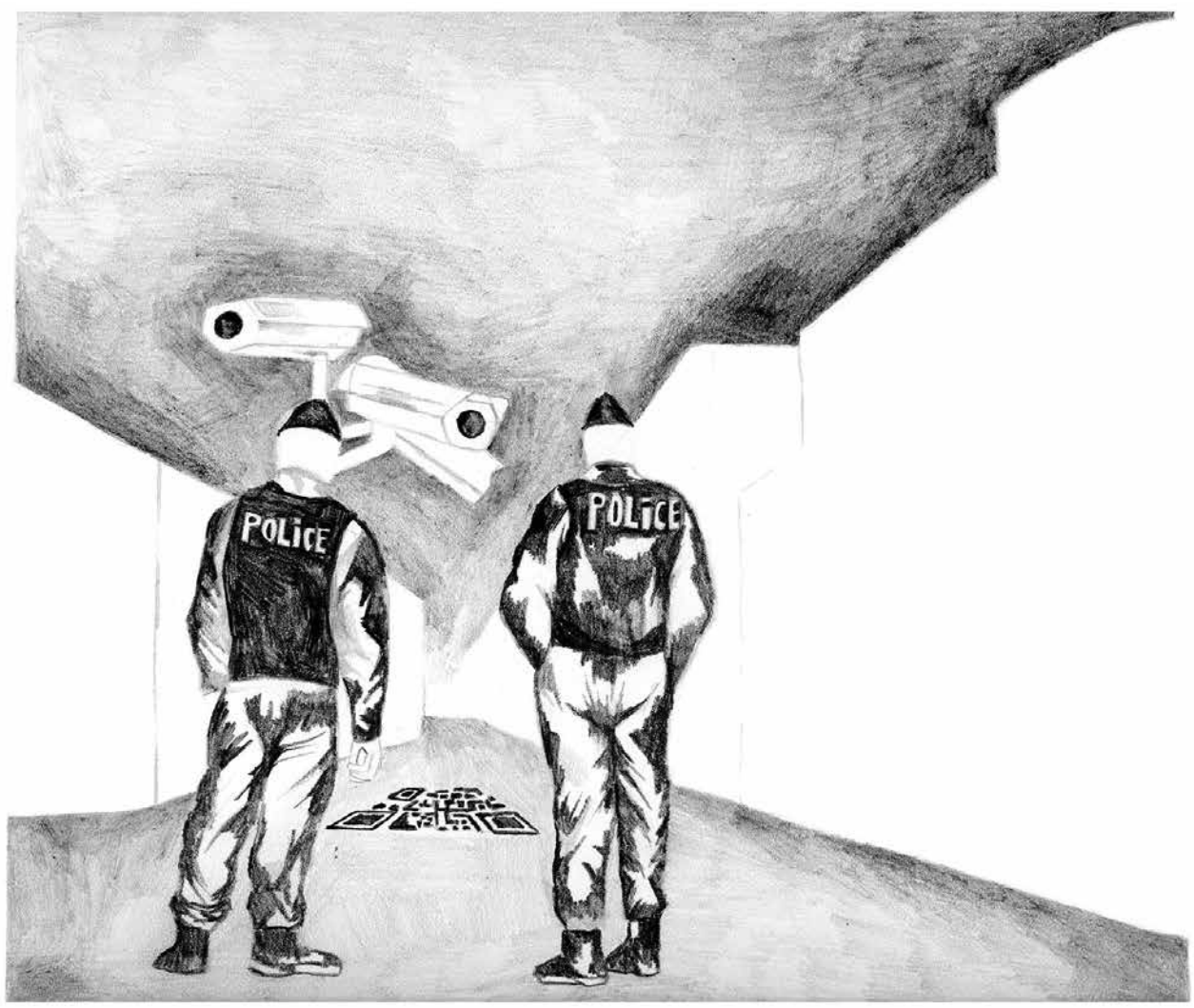

des médias. Il y a constamment un entrelacement de fonds privés et de fonds publics, ce qui rend d'ailleurs la lisibilité de « qu'est-ce qui coûte à qui ? » difficile. La promesse initiale de la candidature de Paris, qui était « les Jeux financent les Jeux » est donc fausse étant donné qu'il y a de nombreux investissements publics. Et d'ailleurs il y a toute une série de coûts cachés parce que ce sont des coûts assurés par la puissance publique mais qui ne sont pas comptabilisés dans les comptes des JO.

Par exemple, le coût de construction du Grand Paris Express (métro), dont plusieurs nouvelles lignes encerclent Paris, n'est pas compté. Seule la ligne 14 sera achevée pour le début des Jeux et c'est la plus importante puisqu'elle relie le village olympique au reste de la métropole.

Ce qui n'est pas compté non plus, ce sont les coûts des traitements des fonctionnaires de police, des militaires, tous les services de sécurité. Ne sont pas comptés non plus les salaires des cheminots qui vont construire les métros, conduire les bus, etc. D'ailleurs, le prix du ticket de métro passera de 2,10 euros aujourd'hui à 4 euros du 20 juillet au 8 septembre et le trajet Paris-banlieue passera lui à 6 euros. Une augmentation justifiée par le fait qu'il y a des dépenses supplémentaires pendant les Jeux puisqu'il faut faire travailler plus de personnel.

Il y a un effet de communication : les organisateurs sous-estiment dans leurs discours ce que les JO coûtent à l'État pour contrer la peur que cela peut engendrer. Mais l'État est très impliqué dans l'organisation des JO et il les organise pour des raisons de rayonnement international et de vision du développement économique. Les économistes qui travaillent sur les JO montrent qu'en réalité les Jeux coûtent toujours plus qu'ils ne rapportent.

Pouvez-vous expliquer cette fameuse loi olympique qui permet d'éviter les procédures juridiques d'application en temps normal ? Vous la citez s'agissant de la destruction partielle des jardins de Vertus, aussi appelés Jardins ouvriers d'Aubervilliers [2], que vous avez défendus en tant qu'habitante et dont la destruction a été jugée illégale alors que les travaux avaient déjà commencé.

En fait, il y a même eu deux lois olympiques. Une première loi d'urbanisme en 2018 pour faciliter les constructions et les aménagements et une autre en mai 2023, sur les dispositifs sécuritaires (sur l'usage de la « vidéoprotection intelligente » entre autres). La loi de 2018 a plusieurs implications. D'abord, la suppression d'un échelon judiciaire : afin de réduire les délais juridiques, tous les recours devant la justice administrative qui étaient liés aux JO ont été jugés directement en cour d'appel au lieu de passer d'abord par un tribunal administratif. Ensuite, elle permet de procéder à des expropriations accélérées par rapport aux délais habituels. Mais il n'y a pas eu d'expropriation *stricto sensu* pour le village olympique. La question ne s'est pas posée. Un gros tiers des Jardins ouvriers d'Aubervilliers, soit une vingtaine, qui datent du début du XXe siècle, ont été détruits par un chantier de solarium qui devait accompagner une piscine d'entraînement des Jeux Olympiques. Assez vite, les habitant·es se sont mobilisé·es. Ils n'étaient pas contre les JO ni contre la piscine. Mais, par contre, ils trouvaient absurde de détruire des jardins nourriciers pour y construire un solarium. Les habitant·es sont allé·es à la mairie, ensuite à la préfecture, ensuite au département, ensuite à la Solideo, ensuite à l'Établissement public Grand Paris Aménagement qui était chargé de la construction, pour proposer d'installer le solarium sur le toit de la piscine. La réponse a été : « Ah oui, c'est vrai, vous avez raison, c'est dommage, mais bon, on n'a pas le temps, c'est les JO, ne vous inquiétez pas, les jardins seront compensés. » Un dialogue de sourds s'est mis en place, les habitant·es ont occupé les jardins pendant trois mois, tout un été, pour empêcher leur destruction.

Cette occupation a été expulsée par la police et des personnes ont été arrêtées. J'en faisais partie. Dans la foulée, les pelleteuses sont arrivées et ont excavé la terre des jardins par quatre mètres de profondeur. C'était vraiment terrible cet énorme trou. Cette terre qui avait été cultivée et amendée pendant des décennies, cette terre précieuse parce que féconde, a été balancée dans des trous du Grand Paris Express ! Parallèlement, des habitant·es avaient introduit un recours devant la justice pour s'opposer à cette destruction. Une semaine après l'excavation, la justice a arrêté le chantier statuant qu'il était illégal de détruire ces jardins parce qu'ils étaient protégés au nom de la biodiversité [3]. La justice a demandé à la mairie d'Aubervilliers de reconstituer les jardins mais malheureusement c'était trop tard par rapport à leur destruction. L'histoire des jardins est emblématique de ce qui se passe avec les aménagements olympiques.

> Cette terre, précieuse parce que féconde, a été balancée dans des trous du Grand Paris Express.

Par ailleurs, c'est du foncier qui appartenait à la puissance publique. Et d'ailleurs les jardins qui ont été détruits ne vont pas être reconstitués d'aussitôt parce que maintenant ils servent d'emprise à un chantier du Grand Paris Express pour la construction de la future gare Fort-d'Aubervilliers. L'espoir de leur reconstitution est reportée à dix ans.

Comment seront « compensés » ces jardins ?

Les compensations pour les destructions environnementales occasionnées par les JO ne sont pas claires du tout. Les autorités n'ont toujours pas communiqué à ce sujet. En revanche, la compensation pour la destruction d'une partie des jardins consiste à planter une bande arborée derrière les jardins épargnés. Il y a aujourd'hui toute une littérature scientifique critique du principe de compensation. Les arbres mettent des décennies à pousser avant qu'ils ne retrouvent la fonction vivante végétale de tout ce qui a été détruit, c'est-à-dire la biodiversité dans le sol. Or Aubervilliers est un quartier très bétonné et très pollué. Ce qu'il faudrait faire au contraire, c'est étendre les espaces vivants, végétaux, la faune et la flore, à la fois pour la biodiversité, et tout autant pour les habitants. Ce sont des quartiers très impactés par la canicule.

Par ailleurs, des liens sociaux se tissent dans ces jardins. Donc il faudrait étendre cette compensation pour autant que ce soit possible, ce qui est à mettre en doute. Mais même si on y arrivait, en fait, c'est de toute façon très insuffisant par rapport à ce qu'il faudrait faire, c'est-à-dire offrir beaucoup plus d'espace vivant à ces habitants. Les jardiniers, en revanche, ont pu renouer avec le travail de la terre car pas loin de là des parcelles inutilisées des jardins de Pantin leur ont été attribuées.

Est-ce qu'il y a un risque de manifestation à l'ouverture des JO ? Il y a un an, et cette année encore, les manifs « Pas de retrait [de la loi, NDLR], pas de JO » menées par des cheminots et des agents de la RATP ont fleuri au moment des mesures prises pour réformer le système des retraites. Tous les mouvements sociaux qui contestent les budgets pharaoniques des JO, indécents en regard de la situation économique de la majorité des gens aujourd'hui, ne risquent-ils pas de se réveiller ?

C'est hyper improbable qu'il y ait un gros mouvement de protestation contre ces Jeux parce que les choses sont faites et décidées, parce qu'il y aura un dispositif policier et sécuritaire énorme. Il y aura une zone rouge, uniquement accessible sur présentation d'un QRcode qui restreindra l'accès dans certaines rues de la métropole. L'espace sera hyper-sécurisé. Il y aura des espaces pour les manifestations mais hyper encadrés par la préfecture. Les gens les plus en colère n'auront pas forcément envie de manifester dans ces conditions-là. Par ailleurs, il y a beaucoup de résignation par rapport à ces Jeux. Il n'en reste pas moins que la CGT (premier syndicat de la fonction publique) a déposé des préavis de grève qui courent pendant la durée des JO [4]. Mais moi, franchement, je doute que la CGT ne prenne le risque de bloquer les métros pendant les JO. Ce serait rendre les JO impossibles. Ce serait vraiment établir un rapport de force brutal avec les pouvoirs publics. ●

1. Les Jeux de Montréal ont coûté près de huit fois plus cher (+796 %) que les prévisions de départ.
2. https://www.jardinsaubervilliers.fr/
3. Légifrance, loi n° 2016-1087 pour la reconquête de la biodiversité de la nature et des paysages
4. La CGT (Confédération générale du travail) a déposé des préavis de grève dans les trois branches de la fonction publique courant du 15 avril au 15 septembre et qui couvriront donc la période des Jeux olympiques et paralympiques. Elle demande notamment « *des recrutements pérennes, des compensations salariales au titre des contraintes professionnelles générées par les Jeux,* [...] *des droits aux congés, au télétravail choisi et à la déconnexion* ». Ce préavis rejoint celui du deuxième syndicat de la fonction publique, Force ouvrière (FO), qui a également déposé début mars un préavis de grève s'étendant sur toute la période des Jeux olympiques, réclamant une meilleure rémunération des fonctionnaires. Selon AFP, 10/04/2024.

> Les Jeux coûtent toujours plus qu'ils ne rapportent.

POUR ALLER PLUS LOIN

***La Piscine municipale. Ethnographie sensible d'un commun,* Cornelia Hummel et David Wagnières, Métis Press, 2023.** Pour ceux et celles qui aiment la piscine, ce livre est magnifique. Les textes comme les photographies. Il fait le récit sensible de ce qui se passe au fil des saisons à la piscine de Fontenette, dans la petite ville suisse de Carouge. Observations, conversations, réflexions font découvrir les enjeux de ce lieu, les raisons qui poussent les uns et les autres, les jeunes, les vieux, les enfants, les travailleurs, les profs, les élèves… à y venir et y revenir. Un ouvrage malin pour découvrir le monde de la piscine populaire suisse !

***Se baigner à Bruxelles,* Frédéric Bocquet, Jean Houssiau & Thérèse Symons, Historia Bruxellae 6, 2005.** Une histoire des bains et de la natation à Bruxelles qui permet de découvrir l'évolution des infrastructures, de la morale des corps et des pratiques de nage. Bien illustré et plaisant (disponible dans les musées et archives de la Ville de Bruxelles).

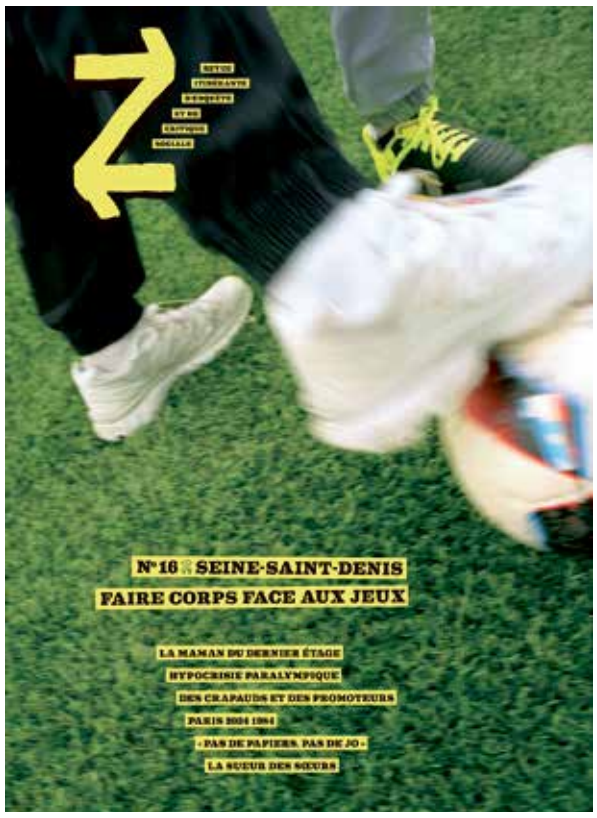

***Revue Z n°16 :* « Seine-Saint-Denis. Faire corps face aux Jeux », mai 2024.** À quelques mois des Jeux olympiques et paralympiques de 2024, la trublionne équipe de la revue *Z* a posé ses bagages pendant plusieurs semaines en Seine-Saint-Denis, là où la machine olympique accélère la transformation du territoire, à grands coups de chantiers indignes, de sponsoring et de caméras de surveillance. Elle y a rencontré celles et ceux qui tiennent le terrain face aux répercussions locales de « l'événement sportif du siècle » en faisant du sport un espace d'émancipation. Une lecture salutaire pour se donner de la force au moment où il s'agit, plus que jamais, d'occuper le terrain contre l'olympisme et son monde, en Seine-Saint-Denis comme dans les Alpes françaises, seules candidates pour les Jeux d'hiver de 2030.

***Les Naufragés du Grand Paris Express*, Anne Clerval et Laura Wojcik, éd. La Découverte, 2024.** Les aménagements urbains pour les Jeux olympiques 2024 ont suscité de vives résistances, notamment à Saint-Denis et Aubervilliers, au nord de Paris. Mais, au-delà des JO, c'est un immense projet de renouvellement urbain qui se profile avec le Grand Paris d'ici 2030. Dans les banlieues populaires, de nombreuses habitantes et habitants sont expulsés, expropriés de leur maison, relogés dans un autre logement social et doivent laisser place aux 68 futures gares du nouveau réseau de transport du Grand Paris Express. Une enquête sensible et fouillée.

***Revue Pouvoirs, n°189 :* « Les Jeux olympiques », éd. du Seuil, février 2024.** À J-112, un collectif d'auteurs décrypte les colossaux enjeux (pas qu'olympiques) d'un événement planétaire. Quand un événement, quel qu'il soit, est susceptible de rassembler le jour de son ouverture plus de trois milliards de téléspectateurs, comme ceux de Tokyo, il transcende fatalement les frontières des objectifs initialement fixés. La revue rassemble le témoignage d'une ancienne grande championne , dissèque le prétendu bénéfice économique brandi face aux critiques des détracteurs sceptiques, rappelle l'encadrement normatif, tant national qu'international, questionne les limites acceptables du mythe de la performance, dont l'image du surhomme (plus que de la surfemme) conduit à des conséquences éthiques mais aussi physiques inacceptables.

***Atlas du football populaire Europe-Amérique latine*, Yann Dey-Helle, éd. Terres de Feu.** Un autre football est-il possible ? Comment résister au football business ? En marge d'un terrain de jeu aseptisé, des pratiques existent déjà pour faire vivre un sport authentiquement populaire. Loin des projets de SuperLeague, de l'idéal sécuritaire des stades ou des montants de transferts mirobolants, des zones d'autonomie promeuvent déjà un football égalitaire, non capitaliste, féministe, antifasciste. À rebours des slogans qui idéalisent un âge d'or révolu de ce sport – ou, a contrario, qui témoignent d'un désintérêt proche d'un snobisme et parfois d'un mépris de classe – ce livre rend hommage à celles et ceux qui en font un terrain de luttes à part entière… L'enjeu ? Amorcer une contre-attaque.

***Une histoire populaire du football*, Mickaël Correia, éd. La Découverte, 2018.** De l'Angleterre à la Palestine, de l'Allemagne au Mexique, du Brésil à l'Égypte, de la France à l'Afrique du Sud, ce livre raconte une autre histoire du ballon rond, depuis ses origines jusqu'à nos jours. Le football ne se résume pas au foot-business : depuis plus d'un siècle, il a été un puissant instrument d'émancipation pour les ouvriers, les féministes, les militants anticolonialistes, les jeunes des quartiers populaires et les contestataires du monde entier. L'auteur retrace le destin de celles et ceux qui, pratiquant ce sport populaire au quotidien, en professionnels ou en amateurs, ont trop longtemps été éclipsés par les équipes stars et les légendes dorées.

« Le revers de la médaille : ce que coûtent les médailles aux athlètes », série radio en 5 épisodes, sur le site de Radio France/France Culture. Avec une écoute préférentielle pour les épisodes 4 et 5, respectivement, « Les athlètes sont des femmes comme les autres » et « Les athlètes sont des personnes racisées comme les autres ».

***Dynamiques de genre : La place des femmes en architecture, urbanisme et paysage*, par un collectif d'écrivaines, éd. Parenthèses, 2023.** Quelle place les femmes occupent-elles dans les domaines de la conception spatiale que sont l'architecture, l'urbanisme, le paysage et le design urbain ? Telle est la question placée ici au cœur des réflexions d'actrices et d'acteurs du secteur et de spécialistes en sciences sociales. Mesurant l'importance des inégalités entre hommes et femmes et identifiant les mécanismes de domination dans ces catégories de métiers, les contributions à cet ouvrage invitent toutefois à dépasser les notions de « femme » et de « féminisation » pour leur substituer le paradigme de « genre ».

« Genre et espaces du temps libre », Yves Raibaud, *L'Information géographique*, vol. 76, n°2, 2012, p. 40-56. La civilisation des loisirs a des conséquences sur la transformation et la requalification des espaces. Cet article se propose de mettre ces changements « à l'épreuve du genre » en montrant comment ils s'inscrivent dans une continuité historique d'espaces marqués par la ségrégation des sexes, la domination masculine et les stéréotypes de genre, mais aussi par l'émergence d'espaces utopiques de mixité, d'égalité et de tolérance à la diversité.

***Soccer moms : chroniques d'une femme au bord d'un terrain de foot*, Magali Nachtergael, éd. Le mot et le Reste, critique sociale, avril 2024.** Alors que beaucoup de femmes regardent le football, sont supportrices, mais aussi conjointes, sœurs ou mères de « footeux », ce livre met en avant une voix réduite au silence : celle des *soccer moms* et autres supportrices du dimanche. L'auteure partage son expérience récente du monde du foot amateur et associatif. Se positionnant en tant qu'observatrice active et supportrice de l'OM, elle pose un regard à la fois critique, solidaire et amusé sur les terrains et tout ce qui se joue autour. Une philosophie de vie à la fois légère et sérieuse s'esquisse à travers le foot et ses bords de terrain.

Paris-luttes.info Le site se veut tout à la fois relais et caisse de résonance des luttes, résistances et conflictualités en cours, dans Paris et ses banlieues. Il s'inscrit dans une perspective anticapitaliste, anti-autoritaire et révolutionnaire et cherche à diffuser infos, récits, réflexions, témoignages et appels à agir. Outil collaboratif dans son fonctionnement, le site rend visible et suscite liaisons et discussions entre collectifs, individus, groupes, etc.

Le Métro 3 est mort,
Vive le Prémétro+

Le projet phare de la Région en matière de mobilité est un fiasco. Sur l'axe Albert-Nord, deux chantiers sur trois sont à l'arrêt, l'un depuis deux ans (Palais du Midi), l'autre depuis un an (gare du Nord). Quant à la deuxième phase (le tunnel vers Bordet et ses sept stations), pour laquelle Beliris ne dispose que d'une seule offre de prix, aucun permis n'a été délivré et aucun plan de financement n'a été élaboré. De manière générale, le coût annoncé du Métro 3 a presque quintuplé depuis 2009 et sa mise en service a été incessamment reportée – on parle aujourd'hui de 2034 voire 2038.

Face à cette gestion calamiteuse des travaux et à l'impact du projet sur les finances publiques, la classe politique bruxelloise se divise en deux camps. D'un côté, les partis qui continuent à soutenir le projet dans son entièreté. Le PS, par exemple, demande un cofinancement du fédéral tandis que Vooruit plaide pour un refinancement de la RBC. Le MR, quant à lui, promeut un partenariat public-privé tout en appelant à faire des économies pour poursuivre les investissements dans la mobilité[1].

Un autre camp, formé notamment par les partis écologistes, renvoie à la prochaine coalition régionale la décision de construire le tunnel vers Evere, sans toutefois remettre en cause les chantiers en cours. S'il semble prudent, ce positionnement esquisse néanmoins le scénario d'un demi-métro Albert-Nord aussi peu souhaitable que celui d'un métro Albert-Bordet.

Ne pas réaliser l'extension vers Bordet tout en poursuivant la « métroïfication » de l'axe Albert-Nord est en effet problématique, à plus d'un titre. Du point de vue de l'exploitant, d'abord : limiter la future ligne à la gare du Nord poserait des problèmes de remisage[2]. Du point de vue des usagers, ensuite : rejoindre le centre-ville depuis le nord ou le sud (avant Albert) impliquera au minimum une nouvelle correspondance. Enfin, ce demi-métro induit également la démolition du Palais du Midi.

> Le gouvernement actuel a fait le choix de l'austérité pour financer sa fuite en avant.

Dépenser plus de 1 milliard d'euros pour un demi-métro ou presque 5 pour un métro largement inutile reposant sur une technique non éprouvée, c'est une alternative à laquelle IEB refuse de souscrire. D'autant plus qu'il existe des pistes pour améliorer la desserte du centre-ville et du nord-est, plus rapides et bien moins coûteuses que le Métro 3.

L'une de ces pistes, c'est le Prémétro+ : une proposition pertinente, sobre et réaliste soutenue par une vingtaine d'associations dont IEB, l'Arau, le Bral et Save Tram 55. Le Prémétro+ prévoit l'injection d'une ligne supplémentaire dans le tunnel Albert-Nord et l'amélioration de la ligne 55, autant de mesures qui pourraient rapidement répondre aux enjeux de capacité et de fréquence.

WWW.PREMETROPLUS.BE

Il existe une alternative au Métro 3, à la fois réaliste, ambitieuse et immensément moins coûteuse. Elle s'appelle le Prémétro+, une proposition portée par la Plateforme Avanti regroupant une vingtaine d'associations.

Mettre en œuvre le Prémétro+, c'est disposer de plusieurs longues lignes directement connectées aux espaces centraux. C'est assurer aux Schaerbeekois et Everois une ligne 55 plus capacitaire et plus fluide. C'est, enfin, permettre à la Région de financer d'autres politiques publiques, ses administrations et l'associatif bruxellois, alors que le gouvernement actuel a fait le choix de l'austérité pour financer sa fuite en avant[3].

Choisir c'est renoncer. Faire le choix d'un demi-métro, c'est avaliser la dégradation du réseau de transport public et entériner la démolition du Palais du Midi. Faire le choix du métro dans son ensemble entraînant *au minimum* les mêmes conséquences, l'alternative pertinente pour IEB est bien la suivante : Métro 3 ou Prémétro+ ? ●

Inter-Environnement Bruxelles

1. Ces positions ont été exprimées à l'occasion du débat organisé par le Bral au Muntpunt le 23 avril dernier.
2. *L'Écho*, « Métro 3 : une demi-ligne Albert-Nord pas viable à long terme, selon le CEO de la Stib », 30/05/23.
3. BX1, « Le Parlement bruxellois valide les budgets 2024 de la Région et de la Cocom », 15/12/23.

Bruxelles en mouvements est un bimestriel édité par IEB, fédération des comités de quartier et groupes d'habitant·es. Ce journal est distribué dans une série de lieux bruxellois, mais vous pouvez également vous abonner pour le recevoir à domicile et par la même occasion soutenir notre démarche.

Consultez notre site pour voir la publication en ligne ainsi que la liste des lieux de dépôt : www.ieb.be
Abonnement annuel (6 nos) : 24 euros

Abonnement de soutien : 50 euros
Versement au compte
IBAN : BE33 2100 0902 0446
BIC : GEBABEBB

Éditeur responsable : Patrick Wouters
Rue du Chimiste 34-36 – 1070 Bruxelles

Secrétaire de rédaction :
Benoit Coumont

Graphisme : Andreas Stathopoulos, Élise Debouny

Coordination : Stéphanie D'Haenens

Collaborateur·ices : Hannah Berns, Damien Delaunois, Chloé Deligne, Stéphanie D'Haenens, Jade Lindgaard, Maud Marsin, Claire Scohier, Cataline Sénéchal, Andreas Stathopoulos, Thyl Van Gyzegem, David Weil-Rabaud

Illustrations : Sacha Milojevic

Inter-Environnement Bruxelles

Rue du Chimiste 34-36 – 1070 Bruxelles
Tél. : 02 801 14 80 – E-mail : info@ieb.be

Organisme d'éducation permanente soutenu par la Fédération Wallonie-Bruxelles

FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES